

Conseil d'administration Séance plénière n° 262

du 22 septembre 2021

PROCÈS-VERBAL

1. Diffusion.....	2
2. Ordre du jour	3
3. Procès-verbal.....	4
4. Liste de présence.....	33

Conseil d'administration Séance plénière n° 262

du 22 septembre 2021

Diffusion

Diffusion :

- Madame la Ministre de la Transition écologique (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Conseil d'administration

Séance plénière

Mercredi 22 septembre 2021
(de 10h à 13h, salle Sologne et visio Zoom)

Ordre du jour

pour délibération du CA : D
pour information : I

Accueil des nouveaux membres du conseil d'administration

INSTANCES DE BASSIN

Adoption du procès-verbal de la séance plénière du 24 juin 2021 D

PROGRAMME

Révision à mi-parcours du 11^e programme d'intervention et saisine du comité
de bassin pour avis conforme..... D

AUTRES POINTS

1. Bilan social 2020.....I
2. Plan égalité femmes / hommes de l'Agence de l'eau.....I
3. Plan de lutte contre les algues vertesI

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente :

J'ouvre la séance du conseil d'administration qui se tient aujourd'hui en présentiel et en distanciel. Je remercie l'ensemble des participants. La levée progressive des contraintes sanitaires permet d'envisager désormais toujours plus de présence des membres du CA à l'Agence de l'eau. Je me réjouis de pouvoir rencontrer et échanger plus directement avec chacun d'entre vous.

Le comité de bassin devait se réunir vendredi dernier pour élire notamment son président ou sa présidente, trois représentant(e)s des collectivités territoriales pour siéger dans notre conseil, ainsi que le président ou la présidente de la commission mixte CA/CB Programme. Malheureusement, cette séance n'a pas eu lieu car l'Association des départements de France n'a pas transmis à temps la liste des représentant(e)s des départements au comité de bassin Loire-Bretagne. La séance a donc été reportée au 7 octobre. Par conséquent, notre conseil d'administration n'est toujours pas au complet puisqu'il manque trois représentant(e)s des collectivités territoriales. L'élection du président ou de la présidente de la commission des Aides et le point relatif à la composition du bureau de notre conseil d'administration sont donc reportés à la séance du 4 novembre.

Je vais demander à M. Gutton de faire l'appel des membres présents et d'indiquer les pouvoirs. À la suite de cela, nous allons entrer dans le fond des sujets.

M. Gutton procède à l'appel nominal.

M. GUTTON :

Je rappelle les dispositions réglementaires liées aux conflits d'intérêts. Tout administrateur qui estime être en situation de conflit d'intérêts au regard de l'ordre du jour de ce conseil d'administration doit en informer la présidente. Il s'abstient alors de participer au débat et au vote lors de l'étude du dossier pour lequel il a un intérêt. Il quitte la séance jusqu'à l'examen du point suivant. Pour le dossier concerné, son départ n'a pas d'incidence sur le quorum.

S'il est porteur de mandats de membres absents (dans la limite de deux), il demande à la présidente de les confier à un autre membre pour ce vote lors de la délibération sur le dossier considéré.

Dans le cas où absent, il a confié son mandat à un autre administrateur, après information de la présidente et du mandataire de la situation de conflit d'intérêts, le mandat est considéré comme nul lors du vote de la délibération sur le dossier concerné.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 24 JUIN 2021

Point « instances de bassin » n° 1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Nous avons une rectification à la page 35 du procès-verbal à la suite d'une erreur. C'est Mme Schaepelynck et non pas Mme Bruny qui a pris la parole en indiquant : « Nous avons, pour la profession agricole, émis un avis défavorable sur deux points. Nous trouvions que la communication dépassait largement la sensibilisation. Puis, nous avons eu du mal à comprendre l'articulation au niveau des actions bocage entre ce que finançaient l'OFB et l'Agence de l'eau. J'ai deux pouvoirs : celui de M. Noyau sera un vote contre et l'autre pouvoir est favorable. »

Ce projet de procès-verbal ainsi modifié suscite-t-il des remarques ou des amendements de votre part ? Je vous propose donc de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 24 juin 2021.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-74 du 22 septembre 2021.

Mme la Présidente :

M. Navez, directeur de la Dreal Bretagne, devra s'absenter en fin de matinée. Il souhaite donc que le point sur les algues vertes soit examiné au tout début de séquence sur la thématique « programme ». Dans ce cas, nous passons directement au point 3 de la thématique « autres points ».

PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES

Autre point n°3 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Ce point a été examiné hier par la commission Évaluation de la politique d'intervention présidée par Mme Bruny. La note de présentation qui figure dans le dossier a été mise à jour et est en ligne sur l'extranet « instances ». M. Placines, vous avez la parole.

M. PLACINES :

Les actions qui font partie du plan de lutte contre les algues vertes sont reprises dans le cadre des contrats territoriaux que nous avons avec chacune des huit baies.

Les histogrammes vous présentent, pour les différentes actions financées par l'Agence, le niveau des engagements, des montants d'aide et des paiements qui sont réalisés aujourd'hui.

Très classiquement, comme dans tous les contrats territoriaux que l'Agence signe, il y a une partie « ingénierie » qui est mise en œuvre de manière à coordonner l'ensemble des actions. C'est ce que nous appelons la coordination générale.

Vous avez aussi - et c'est un point très important dans la lutte contre les algues vertes - tout le volet milieux aquatiques, que ce soit l'ingénierie ou le financement des actions. C'est le deuxième histogramme.

L'animation collective agricole, c'est aussi quelque chose d'important et qui a bien marché dans ces contrats territoriaux, contrairement au point suivant qui est le conseil en milieu agricole où là, comme l'a noté la Cour des comptes, ces actions n'ont pas eu beaucoup de succès dans les différentes baies.

Le suivi de la qualité de l'eau est aussi un point classique dans les contrats territoriaux. Là-dessus, il n'y a rien à dire, c'est quelque chose qui est bien mis en œuvre par les maîtres d'ouvrage et par les baies au niveau du suivi de cette qualité de l'eau.

Je termine par le point « résorption phosphore » (10^e programme). Cela suit son cours et permet d'externaliser des excédents de phosphore sur les baies.

Financièrement, l'Agence avait un engagement de 16 millions d'euros pour la période 2016-2021. Nous constatons aujourd'hui qu'au niveau engagement, nous sommes à 11,8 M€. Le financement de l'Agence représente 37 % des aides publiques. L'État est aussi un financeur de même niveau du PLAV (plan de lutte contre les algues vertes), en sachant que les autres financeurs sont le conseil régional de Bretagne et les deux départements des Côtes-d'Armor et du Finistère.

Pour information et pour simplification administrative, il y a eu un choix en 2007 de décroiser les financements de manière à ce que la simplification puisse être constatée et effective au niveau de chacun des contrats et de sa mise en œuvre. Nous passons à la diapositive suivante. Je passe la parole à M. Navez, le Dreal Bretagne.

M. NAVEZ :

Bonjour à tous. Effectivement, le sujet des algues vertes est aujourd'hui présenté parce qu'il s'inscrit dans un contexte particulier. Une évaluation a été souhaitée à mi-parcours du plan « algues vertes » par les acteurs eux-mêmes. Puis, il y a eu le rapport de la Cour des comptes et le rapport sénatorial.

Il ressort notamment de l'évaluation interne un objectif de meilleure territorialisation des dispositifs d'action en rapprochant les lieux d'action des territoires concernés. Cela est synthétisé dans le principe d'une comitologie régionale qui pouvait être appréciée comme un peu complexe. Il s'agit donc de remobiliser le niveau départemental. Le rapport de la Cour des comptes a précisé que les objectifs étaient insuffisamment précisés. Le rapport de la commission sénatoriale a d'ailleurs été très convergent sur ces différents points.

La Cour des comptes souligne que finalement, le financement et les moyens publics consacrés à la lutte contre les algues vertes restent dans une proportion modeste, avec une bonne mobilisation des territoires. Elle souligne aussi la nécessité de mobiliser les acteurs économiques au-delà des exploitants eux-mêmes, c'est-à-dire les filières agricoles.

Il y a aussi un point sur la politique foncière, notamment avec une orientation visant à revoir le schéma régional des structures.

Puis, il y a ce point toujours un peu sensible entre l'instruction, le contrôle, autrement dit la partie régaliennne ou partie réglementaire, et la partie plus contractuelle, incitative à l'accompagnement. Cela a déjà été rappelé, cette lutte contre les algues vertes doit s'inscrire dans le temps long. Nous le voyons dans les schémas qui ont été présentés. Des progrès significatifs ont été observés. Toutefois, nous avons ces dernières années une phase de stagnation.

Parmi les enseignements des évaluations, la Cour des comptes insiste sur la nécessité d'un renforcement du volet réglementaire, conjointement avec la mise en place de modalités financières incitatives.

L'autre élément de contexte particulier, c'est la décision du tribunal administratif de juin 2021 à la suite d'un recours d'Eau et Rivières de Bretagne qui, lui, est très explicite. Il a enjoint le préfet de Région à faire évoluer et à compléter le sixième programme régional d'action nitrates, et ce, dans un délai de quatre mois. Quatre mois, cela conduit à fin octobre. Nous pourrions en reparler.

L'injonction est définie par deux points. Il s'agit d'une part d'introduire dans ce sixième programme d'action régional sur les nitrates (PAR 6) des mesures complémentaires pour les bassins algues vertes. Cela concerne donc toute mesure de maîtrise de la fertilisation azotée et de gestion adaptée des terres agricoles dans les bassins versants situés en amont des échouages d'algues vertes, qui devra être jugée suffisamment efficace pour pallier l'insuffisance constatée du programme. Un premier point porte donc sur un renforcement des mesures réglementaires dans le cadre du PAR 6 sur l'ensemble des bassins « algues vertes ».

D'autre part, nous avons un point qui vise à la définition précise d'un mécanisme de mise en œuvre de mesures réglementaires contraignantes supplémentaires éventuelles en cas d'échec des mesures contractuelles. Cela se traduit finalement par la nécessité d'introduire en complément dans le PAR 6 le dispositif de mobilisation de ce que nous appelons les ZSCE (zones soumises à contraintes environnementales). Nous nous orientons - et le préfet de région l'a bien entendu - vers un dispositif renforcé pour les bassins versants « algues vertes » et donc vers une augmentation du niveau d'exigence.

Dans les 8 baies algues vertes, les situations des exploitants agricoles sont hétérogènes. Les pratiques agricoles dans les bassins versants « algues vertes » ne sont pas moins vertueuses que sur le reste du territoire. Cependant, ces territoires sont confrontés à des situations géomorphologiques particulières qui sont à l'origine de ces phénomènes d'algues vertes. L'idée est donc d'articuler un volet réglementaire renforcé, avec un volet contractuel et un soutien maintenu pour l'évolution des pratiques agricoles.

Comme je l'indiquais précédemment, il y a une modification de l'arrêté du 6^e programme, avec ces mesures générales s'appliquant sur l'ensemble des bassins versants « algues vertes ». Puis, dans ce sixième programme, ce PAR 6 bis comme on l'appelle finalement, nous avons un cadrage précis des conditions de mise en place de ces ZSCE. L'objectif sera clairement affiché dans le nouveau sixième programme. Il s'agit de faire en sorte que chaque baie soit dotée d'un dispositif ZSCE par arrêté préfectoral, et ce, d'ici l'été 2022.

Ce dispositif ZSCE introduit une phase contractuelle de trois ans. Il précise les objectifs à atteindre à l'échelle de chacune des baies « algues vertes ». C'est là où nous rejoignons l'attente d'une capacité à adapter localement, sous l'égide des préfets de département, des mesures complémentaires qui pourront être, le cas échéant, un peu différentes selon la nature des situations de chaque bassin versant « algues vertes ». Et, en cas de non-atteinte des objectifs, elles se traduiront par des mesures réglementaires complémentaires.

Finalement, nous avons toujours les deux axes de travail qui se poursuivent, avec un dispositif réglementaire renforcé qui vise clairement à favoriser une contractualisation plus dynamique pour faire évoluer un certain nombre de dispositifs, notamment les pratiques agricoles.

Nous avons identifié trois leviers d'action. Des actions peuvent se situer à l'échelle de l'exploitation, notamment tout ce qui a trait aux ouvrages de stockage. Nous avons eu ces derniers mois le constat d'un certain nombre d'ouvrages qui n'étaient pas fiables. Ensuite des actions de renaturation d'espace qui visent à limiter la transmission des nitrates. Les ceintures de bas-fond, l'interdiction de drainage des zones humides, ce sont des mesures qui sont connues mais qu'il convient encore d'inciter à mettre en œuvre. Et enfin, la mise en place d'un levier sur une évolution des pratiques agroenvironnementales, avec des diagnostics agronomiques à l'échelle des exploitations qui ont pour objectif de permettre de faire évoluer un peu plus structurellement les pratiques agro-environnementales.

Les premières mesures sont d'ordre curatif. Les deuxièmes mesures visent à limiter la transmission et l'écoulement des nitrates. Puis, les troisièmes visent à faire évoluer les pratiques. Ces mesures réglementaires nouvelles et les dispositifs contractuels interviendront en accompagnement de de ces trois types de mesures.

Je dirais deux mots du point de situation en Bretagne, ce qui vous donnera une indication. Ce que je rapporte là est clairement porté en ce moment par le préfet de région et les services de l'État en Bretagne. Ce dispositif a été présenté à la fois aux organisations professionnelles agricoles et aux associations de l'environnement. En juillet, un comité régional « nitrates » a permis d'exposer cette stratégie. Les élus des baies, qui seront des acteurs incontournables de la mise en œuvre notamment du volet contractuel, ont aussi été rencontrés début septembre. Actuellement, des discussions se poursuivent pour préciser la nature des dispositions que j'ai indiquées très rapidement et aussi pour s'accorder sur celles qui intégreront le PAR 6 et qui seront généralisées à l'ensemble des baies et celles qui relèveront des dispositifs de ZSCE à l'échelle de chacune d'elles.

Le préfet a sollicité une réunion interministérielle. Il est clair que la mise en œuvre de ces ZSCE et la nécessaire mobilisation de moyens de contrôle sont complémentaires. Si nous introduisons des mesures réglementaires, c'est une chose mais encore faut-il se donner les moyens de s'assurer qu'elles sont effectivement mises en œuvre. Le préfet a sollicité et obtenu une RIM avec le cabinet du Premier ministre, le cabinet du ministère de l'Agriculture et le cabinet du ministère de la Transition écologique sur ces points à la fois financiers et « moyens humains ».

M. PLACINES :

M. Navez vous a présenté cette articulation entre le contractuel et le réglementaire. Bien évidemment, concernant le contractuel et la volonté de le renforcer, je vous avais dit tout à l'heure que nos contrats territoriaux se terminent à la fin de l'année 2021. M. Navez vous a présenté l'agenda en réponse à l'injonction du TA pour laquelle le préfet de Région doit apporter une réponse avant le 4 octobre, mais les négociations sont actuellement en cours. Le préfet de région va apporter le plus rapidement possible une réponse au tribunal administratif.

L'objectif du préfet de Région est clairement d'avoir défini le PAR 6 modifié, introduisant les mesures que nous pouvons considérer comme socles pour l'ensemble des bassins versants « algues vertes » et les modalités d'activation du dispositif ZSCE. Je disais que les contrats territoriaux actuels sur les huit baies se terminent à la fin de l'année 2021. La Cour des comptes a signalé dans son rapport qu'il fallait éviter les années blanches. M. Navez nous a rappelé que le travail est sur un temps long. Il faut donc continuer à travailler et à mettre en œuvre des actions sur le terrain tous les ans. Le souhait est de recontractualiser avec les baies pour une période 2022-2024 qui correspondra bien à ces trois ans de phase contractuelle de la mise en œuvre des ZSCE.

En matière de calendrier, nous sommes calés au niveau des démarches sur le plan réglementaire mais aussi sur le plan contractuel, qui sera porté par l'outil de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le

contrat territorial. Nous travaillons aujourd'hui avec les baies, en corrélation avec la négociation que le préfet de région porte à l'heure actuelle avec la profession agricole et les maîtres d'ouvrage des baies, pour définir les actions qui seront insérées et mises en œuvre à travers nos contrats territoriaux.

Je vous ai rappelé dans la diapositive un point important, c'est l'expérimentation que l'Agence de l'eau lance sur les PSE. Trois baies « algues vertes » sont concernées en Bretagne par cette expérimentation PSE. L'Etat a aussi la possibilité de mener sur la région Bretagne des PSE type agence, c'est-à-dire sur la même notification que celle qui a servi de base pour l'expérimentation des PSE « agences » auprès de l'Union européenne.

Par ailleurs, une piste très intéressante est en cours d'élaboration à travers la mise en place de la nouvelle PAC qui pourra être mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2023. C'est une MAEC « fertilisation » qui serait inscrite dans le PSN et pourrait bien correspondre aux enjeux territoriaux de ces baies « algues vertes » en permettant une contractualisation importante pour les exploitants agricoles de ces baies.

Puis, l'ensemble des actions que vous a présentées M. Navez seront intégrées aux contrats territoriaux à partir du moment où elles sont conformes au 11^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau.

Aujourd'hui, le calendrier est assez serré mais il est assez concordant entre la mise en œuvre du calendrier de réponse aux injonctions du tribunal administratif, des recommandations de la Cour des comptes et du calendrier des contrats territoriaux tels qu'ils existent aujourd'hui dans le cadre de la poursuite du PLAV 2.

Mme BRUNY :

La délégation Armorique nous a effectivement présenté hier en commission Évaluation les conclusions des différentes études et rapports d'évaluation sur l'eutrophisation marine et les échouages d'algues vertes ainsi que la synthèse des interventions de l'Agence. Comme indiqué il y a quelques instants, il existe des pistes de réflexion et les suites données font l'objet d'échanges avec les acteurs locaux, notamment la profession agricole.

Les contrats territoriaux sur les baies concernées se terminent en 2021. Leur renouvellement, avec un cadre d'action actualisé, sera présenté en commission Programme.

Les échanges entre les participants ont montré que tous les membres présents à la commission ne partageaient pas forcément le constat de la Cour des comptes sur le manque d'implication des filières, notamment pour les coopératives agricoles qui se sont investies sur le sujet en fonction de leurs moyens.

D'autres participants ont souligné qu'il n'était pas dans le rôle de la commission d'interférer dans des discussions à venir dans les territoires et ont insisté sur la nécessité d'une communication positive sur les baisses de concentration en nitrates déjà obtenues.

La faiblesse des aides au conseil vers les agriculteurs et des aides directes à ces derniers pour les changements de pratiques a aussi fait l'objet d'échanges. Ce qui ressort, c'est le besoin de mettre en place des dispositifs spécifiques à cette problématique, adaptés à chaque situation territoriale. Comme cité par le Dreal de Bretagne, trois dispositifs « paiement pour services environnementaux » (PSE) ont été retenus sur les baies « algues vertes ». Ce dispositif expérimental ne pourra cependant pas répondre aux besoins de l'ensemble des exploitations agricoles.

Nous notons par ailleurs la nouvelle mesure agroenvironnementale ainsi que la conjonction de mesures incitatives, mais aussi de contraintes réglementaires avec les zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE).

Voilà, Mme la Présidente, ce que nous pouvons dire en résumé de cette commission Évaluation.

Mme la Présidente :

Merci de cette synthèse très claire. Y a-t-il des commentaires, des prises de parole ou des questions ?

Mme SCHAEPELYNCK :

Par rapport à l'évolution, depuis 2015, des surfaces d'échouage qui nous a été présentée, a-t-on une idée des quantités qui se sont échouées ? Sont-elles plus importantes depuis 2019 par rapport à la période de référence précédente ? A-t-on des éléments sur ces questions ?

M. GUTTON :

Pour information, la commission Littoral va se rendre au CEVA (centre d'étude et de valorisation des algues) dans quelques jours. Si certains veulent s'y joindre, ce sera sûrement l'occasion d'avoir des exposés très complets sur le sujet.

M. NAVEZ :

Certes, la surface est un indicateur mais nous avons aussi une idée des quantités qui sont assez corrélées avec les éléments de surface. Après, les fluctuations restent importantes en fonction des conditions météorologiques au sens large, à la fois température, tempête, pas tempête, dispersion, pas dispersion... À un moment, nous avons vu que les quantités échouées diminuaient trois années de suite. Pour autant, nous ne pouvons pas en conclure de manière définitive que le phénomène est enravé. Nous le voyons au travers des concentrations en nitrates. Il y a encore, à l'évidence, des efforts à faire.

Pour répondre sur la première remarque, comme je l'ai indiqué, les pratiques agricoles sur ces bassins versants « algues vertes » ne sont pas moins vertueuses qu'ailleurs. Par contre, la configuration géomorphologique de ces baies influe directement sur le phénomène.

M. MÉRY :

Je vais faire une intervention en trois points sur ce dossier PLAV et la présentation qui a été faite à l'instant. Puis, j'ai éventuellement une question complémentaire concernant la façon dont l'information de ce type de dossier peut être effectuée auprès des membres soit du CA, soit du CB, soit des deux, soit de l'une ou l'autre des commissions. Bref, c'est un petit retour sur la commission Évaluation d'hier qui, au demeurant, était très intéressante.

D'abord, merci aux deux présentateurs pour la clarté du propos. L'épisode « algues vertes », lié en ce moment aux plans « algues vertes », est assez dense, touffu, rapide et parfois sujet à incompréhension. Vous noterez que j'ai des questions.

Un premier point, M. Navez évoquait un soutien modeste. Je vais aller au-delà. Je vais reprendre les propos exacts du rapport de la Cour des comptes sur le sujet. Je vous renvoie en parallèle à la page 190 de votre dossier de séance. En fait, le soutien est peu ambitieux comparé à d'autres plans et d'autres moyens de la politique agricole commune (page 86 du rapport de la Cour des comptes). Celle-ci, en plus, souligne une mobilisation des territoires sans soutien public suffisant. Elle évoque même de purs effets d'affichage, 23 % des dépenses étant sans rapport avec la prévention des fuites d'azote. C'est là où je veux en venir parce que c'est un sujet de conseil d'administration en ce qui nous concerne.

À la page 190, vous avez un tableau des dépenses du plan « algues vertes ». Vous notez que la ligne « assainissement » a disparu dans le rapport complémentaire qui nous a été remis aujourd'hui. Il en est de même page 3 du dossier complémentaire. Je la trouve intéressante. Il est dommage qu'elle ait disparu.

On va tous convenir que l'assainissement n'a rien à voir avec le sujet des algues vertes, hormis sur le phosphore. Or, les baies sont tellement saturées en phosphore que ce n'est pas avec cela que nous allons contrôler les algues. Nous sommes donc bien sur le volet « azote ». Or, on a mis dans le plan « algues vertes », pour une dépense totale de 61 M€, 39 M€ sur l'assainissement, avec une contribution de l'Agence de l'eau de 32 M€, dont 20 M€, soit les deux tiers, sont mis sur l'assainissement. C'est le plan « algues vertes » 2.

Je pense que si dans le dossier complémentaire, les services nous ont retiré la ligne « assainissement », c'est qu'à un moment, il est dit justement que cela n'a rien à voir avec la question des algues. Néanmoins, je pense que cela peut être intéressant parce que la Cour des comptes a choisi de la garder et de la mettre en regard des dépenses dans le plan « algues

vertes » 1 qui sont au même niveau. Ce ne sont pas exactement les mêmes montants mais les rapports, les proportions sont les mêmes, y compris pour le volet « assainissement ».

Ma première question est : est-ce bien la bonne interprétation du fait que cette ligne ait disparu entre la commission d'hier, le rapport de séance initial et le nouveau rapport qui nous a été remis de conseil d'administration ?

Première remarque complémentaire, sur le plan « algues vertes », il y avait probablement sur les baies bretonnes des besoins en matière d'assainissement. Il ne m'appartient absolument pas de le juger. Par contre, nous nous rendons compte que nous avons fait un plan et que nous avons peut-être concentré les moyens sur autre chose que ce qui était réellement efficace, en tout cas concernant les actions agricoles. C'est ce que dit la Cour des comptes avec cette notion de soutien peu ambitieux et de pur effet d'affichage sur des dépenses sans rapport avec la prévention des fuites d'azote.

Mon deuxième point concerne les mesures qui nous ont été présentées aujourd'hui et hier comme étant les mesures à venir dans le futur plan et le futur programme d'action directive nitrates 6 bis qui doit être pris en octobre. Je voudrais dire qu'il ne faudrait peut-être pas confondre vitesse et précipitation dans certaines des mesures. Il est évoqué - je n'ai peut-être pas les bons termes - la question des fuites de stockage agricole, ce qui intuitivement paraît assez évident ; tant qu'à faire un stockage d'effluents, autant qu'il soit étanche. C'est l'objectif.

Il y a la question du contrôle du stockage, avec des financements mobilisés à venir de l'Agence de l'eau, puis la question de la réparation des éventuelles fuites. Là, c'est dommage, vous ne nous l'avez pas présentée. Vous avez inventé l'idée que ce serait les filières agricoles qui financeraient les rustines. Cela n'a aucun sens, je vous le dis clairement. C'est vitesse et précipitation : on a une idée mais on ne sait pas comment la financer, alors on va la refilet à l'aval agricole qui, c'est bien connu, est un domaine où l'on gagne extrêmement bien sa vie, qui est un système économique excédentaire et pléthorique. Les agriculteurs sont riches, il n'y a pas de problème, tout va pouvoir se régler.

Je pense qu'il y a une erreur d'appréciation. Cette erreur rejoint aussi la critique qui est faite par le rapport de la Cour des comptes sur les actions économiques avec peu de réalisations concrètes. Je vous ai expliqué hier en commission Évaluation - nous en avons parlé ce matin avec Mme Bruny - que le tampon ou l'autocollant produit en baies « algues vertes » sur un yaourt ne garantit absolument pas un centime de plus au supermarché. On n'arrive pas à vendre un produit alimentaire en disant « produit en baies algues vertes ».

Ma deuxième recommandation est : ne confondons pas vitesse et précipitation. Des idées peuvent être bonnes. La ZSCE est probablement quelque chose d'intéressant à manier mais l'utiliser comme étant la solution aux problèmes en emmenant les agriculteurs à des modifications de pratiques, il faut avoir au moins la modestie de regarder les précédents plans et de voir que l'argent n'a pas été mis vers les agriculteurs mais vers les collectivités qui en avaient probablement besoin. Ainsi, mettre un coup de pression supplémentaire sur les agriculteurs n'est peut-être pas le meilleur des leviers. C'est le sujet de ma troisième intervention. Il est bien que nous en parlions aujourd'hui.

En ce moment, manifestement, la profession agricole, le préfet et les associations environnementales sont en train de discuter à l'échelle Bretagne de comment ces plans vont s'organiser. Laissons-les faire avant d'arbitrer quoi que ce soit ici. J'en terminerais avec cette question : comment fait-on, quand la décision doit être prise en octobre 2021 des mesures, et que l'on amène en mars 2022 en conseil d'administration à l'Agence le vote favorable ? A partir de novembre 2021, on sait qu'il faudra dire « oui » - je ne sais plus quel jour en mars 2022 - sur ce que vous allez nous proposer. En tout cas, j'ai du mal à comprendre la synchronisation des calendriers. Je vous remercie de m'éclairer sur ce dernier point.

Mme la Présidente :

Je vous propose que nous écoutions les autres interventions.

M. DEGUET :

Je vais commencer par dire qu'il faut que tout le monde se rende compte que la situation est extrêmement sérieuse. Nous ne pouvons pas nous contenter de dire que l'objectif est atteint, puis

de constater que les surfaces sont plus élevées qu'elles ne l'ont jamais été. Nous savons pratiquement qu'à partir de 2019, les surfaces ont recommencé à augmenter et qu'en 2021, cela va être très important.

J'entends bien que c'est lié à de la climatologie. Toutefois, s'il n'y avait pas un excédent de nitrates, la climatologie ne ferait rien du tout. S'il n'y avait pas du tout l'excédent, nous aurions des hauts et des bas sans doute, mais nous n'aurions plus que des bas. La vraie question est celle sur les nitrates.

Nous sommes obligés de constater que s'il y a eu un certain nombre de baisses, cela stagne maintenant. Il me semble que nous devons tirer la conclusion que les outils utilisés jusque-là ont fait leurs effets pendant un certain temps et ne le font plus. Cela veut dire qu'il faut passer à une autre étape, avec d'autres outils et en posant des questions autres que simplement celles qui ont été traitées, qui étaient probablement des mesures absolument utiles mais qui étaient des mesures à la marge. Maintenant, il faut peut-être attaquer le cœur du problème. Il me semble que c'est la question qui est posée.

Pour autant, nous sommes en ce moment dans une phase où beaucoup de choses évoluent. Il y a une sensibilité et franchement, elle est absolument naturelle. Personne n'imagine qu'il est normal que l'on aille patauger dans des boues d'algues vertes. Vous vous souvenez, il y avait eu une très belle affiche de FNE dans laquelle nous voyons des gamins qui jouaient sur les plages. C'est toujours aussi insupportable d'imaginer ces éléments. Même si ce sont des temps longs, nous voyons bien qu'il va falloir commencer vite parce que nous ne pouvons pas garder éternellement ce type de problème comme un problème avec lequel nous allons finir par nous habituer.

Nous savons qu'il y a une sensibilité. Nous savons que des choses changent. Il me semble que c'est maintenant qu'il faut essayer de donner des orientations globales. Ce ne sera pas seulement quand nous verrons sortir les plans qu'il faudra réagir.

Il y a le PAR 6. Je ne sais pas s'il y a un nouveau PLAV en route. Je suis désolé mais le Sdage n'est pas fini. Nous sommes en train de négocier. Nous sommes en train de réécrire la version définitive en fonction des études. Nous rebougerons probablement en fonction de cela parce qu'il n'y a pas de raison que cela ne soit pas repris en compte. Tous ces éléments sont à considérer. Je place mon intervention dans le cadre de l'éclairage de l'ensemble de ces différentes interventions.

La première chose, c'est que manifestement, la question des concentrations de nitrates dans les eaux est totalement posée. Pour les directives « nitrates », 18 mg sont indiqués à partir desquels on considère que l'on devient sensible.

Pour les baies « algues vertes », il semble que c'est encore moins. En tout cas, c'est ce que pensent la plupart de nos intervenants qui sont sur place. Ce n'est pas possible de se contenter d'arriver à des 30 mg ou des 40 mg qui sont encore ce que nous obtenons après les efforts considérables qui ont été faits.

Allons-nous, oui ou non, fixer des objectifs qui font qu'il n'y aura pas un développement d'algues vertes ? Ce sont forcément des objectifs dans lesquels nous inscrirons moins de 18 mg à minima partout. Si la situation est pire dans les algues vertes, il n'y a aucune raison de mettre un autre taux que celui qui était mis partout, en utilisant les études qui sont en cours pour fixer des taux qui sont encore inférieurs à ces 18 mg. Après tout, les rivières naturellement n'ont pas 18 mg de nitrates en situation non anthropisée.

Il faut fixer ces objectifs très clairement et le plus vite possible. J'entends que nous n'atteindrons pas tout de suite les objectifs. Toutefois, si nous ne mettons même pas ces éléments dans les objectifs, nous ne les obtiendrons jamais. Le temps long n'est pas éternel. Ce n'est pas tout le temps. Oui, il faudra prendre du temps mais si nous ne commençons pas tout de suite, ce n'est même pas la peine de dire que cela prendra du temps. Oui, il faut qu'il y ait très vite ces objectifs.

Le deuxième élément de notre analyse sur place, c'est que si nous voulons attaquer le cœur du système, il faut attaquer la question des systèmes d'exploitation. Il faut attaquer la question de savoir si l'élevage est extensif ou pas. Cette question est absolument centrale. Nous n'en sortirons pas si nous ne posons pas cette question.

Deuxièmement, il faut poser la question du bio. J'en profite pour parler des fameux produits HVE, dont le ministère de l'Agriculture français a l'air de penser qu'ils sont équivalents au bio. J'ai noté avec intérêt dans le rapport que ce n'est pas tout à fait l'idée de la Cour des comptes qui explique dans la proposition 7 qu'à minima, il faudrait probablement beaucoup bouger les HVE pour qu'ils

puissent avoir un effet sur les concentrations d'ulves et sur les concentrations en nitrates. J'ajoute par ailleurs que les mesures qui ont été présentées sont intéressantes. Par ailleurs, elles sont identiques à celles que nous avons auparavant. Je ne vois pas comment des mesures qui sont exactement les mêmes que celles que nous avons auparavant ne donneraient pas les mêmes résultats. Certes, on fait un peu mieux et tout. Or, il y a besoin d'une rupture. Encore une fois, cette rupture ne peut intervenir que sur des objectifs clairs en termes de concentration de nitrates dans les eaux, une vraie modification des systèmes, un développement du bio et un questionnement de la façon dont se fait l'élevage.

Sur les zones à contraintes, nous pensons depuis très longtemps qu'il y a à la fois de l'incitation et du réglementaire et que les deux sont complètement importants. Pour autant, il ne suffira pas de dire que nous faisons des zones à contraintes environnementales pour considérer que nous sommes tout d'un coup passés du bon côté. Encore faut-il savoir quelles sont les contraintes que l'on va se donner.

Honnêtement, si les contraintes reviennent seulement à baisser un peu les fertilisations ou à enlever les fuites d'azote comme si l'azote est un truc terrible qui a passé son temps à fuir... Il fuit parce que l'on en met. Si l'on n'en mettait pas, il n'en fuirait pas. Si ces contraintes sont de vraies contraintes, c'est intéressant. C'est intéressant de commencer par de l'incitatif - avec une limite de temps de trois ans, pourquoi pas -, mais encore faudra-t-il qu'on les regarde.

De ce point de vue, l'idée que cela va être différent selon les huit baies est une très bonne idée parce que les baies ne sont pas toutes les mêmes, mais à condition que cela ne veuille pas dire que par une négociation qui va se passer d'une façon ou d'une autre, nous aurions sur certaines baies des objectifs qui seront tellement minimalistes que nous recommencerons à nous poser la même question dans trois ans.

M. NOYAU :

J'ai beaucoup de choses à dire sur les propos de M. Deguet mais nous aurons l'occasion d'en discuter. La solution à la rupture, c'est de supprimer toute activité humaine. Ce que je propose, c'est qu'il faut du temps. Là, je reprends les propos de mon ami à la coopération. En l'occurrence, nous allons nous précipiter à signer un nouveau contrat en peu de temps. Je propose que nous passions un avenant le temps de se poser pour construire. Cela a été soulevé par plusieurs d'entre vous, il faut continuer à construire.

Si nous demandons à tout le monde de passer en bio – ce n'est pas le bio qui résoudra le problème par rapport aux nitrates – et sur des exploitations de petite taille – c'est ce que j'ai compris des propos de M. Deguet –, effectivement, c'est un changement profond que nous n'aurons pas là. Il faut rediscuter avec les agriculteurs qui ont leur système en place pour l'améliorer. Nous pensons plutôt à avoir une analyse beaucoup plus fine. Effectivement, il y a des élevages qui ont encore besoin de se mettre aux normes. D'autres ont fait le pas. Je ne sais pas si une mesure draconienne, très stricte, qui s'adresse à tout le monde résoudra le problème. Il faut plutôt du temps, un avenant en attendant un nouveau contrat de trois ans à venir. Nous sommes bien sûr contre le bouchage des drainages.

Mme SCHAEPELYNCK :

Je ne vais pas reprendre ce qu'a dit M. Noyau. Par contre, par rapport à la rupture qui est proposée par M. Deguet, je voulais quand même informer notre conseil d'administration qu'aujourd'hui, le bio est très fortement développé en Bretagne. Il y a eu beaucoup de conversions en bio (12-13 % des surfaces), y compris d'un grand nombre de producteurs laitiers. Aujourd'hui, nous avons une baisse du prix de 13 € pour 1 000 l. Biolait, qui est la coopérative qui collecte le lait bio, décline 30 % du lait collecté vers du lait classique. Il faut que les consommateurs jouent le jeu.

M. DEGUET :

Que signifie « déclasser » ?

Mme SCHAEPELYNCK :

Cela veut dire que ce n'est pas payé au prix du lait bio.

M. DEGUET :

Parce qu'il n'y a pas de marché ?

Mme SCHAEPELYNCK :

Parce qu'il n'y a pas de marché... Je pense qu'il faut que notre conseil d'administration l'entende. Nous avons la même chose sur les productions légumières. En plus, il y a un problème d'accès à l'eau. Les questions sont liées. Il ne faut pas négliger les questions d'ordre économique et les marchés sur lesquels nous pouvons intervenir.

Par rapport aux exploitations existantes, il faut essayer d'améliorer la situation à travers des mesures directes aux agriculteurs. Nous avons bien vu que dans le premier plan, nous étions plutôt sur de l'animation, etc. C'est très bien. Là, nous avons les MAE « fertilisation », les PSE et peut-être même d'autres outils d'accompagnement plus directs aux agriculteurs. Il faut laisser les gouvernances territoriales, qu'elles soient régionales ou départementales, trouver les solutions, sans vouloir être trop dogmatiques.

Mme la Présidente :

Là-dessus, nous ne pouvons qu'être d'accord.

M. ALBERT :

Je voudrais juste faire une réflexion. Par le fait que nous sommes partis sur un nouveau plan ou un plan modifié qui est passé, je m'interroge sur comment nous avons l'adéquation avec l'État sur ce sujet, notamment vis-à-vis des financements. Allons-nous rester sur les mêmes règles qui étaient auparavant à 50-50 (Agence et État) sur le sujet du plan ? Parce que cela peut modifier tout le programme que nous pouvons mettre en œuvre. J'alerte simplement sur le fait que nous avons un littoral qui est quand même très important. Y a-t-il de la péréquation à trouver à travers soit l'État, soit les agences sur le sujet ? Nous ne pouvons pas laisser uniquement notre agence Loire-Bretagne intervenir sur ce sujet avec des financements qui sont assez limités.

Mme la Présidente :

M. Navez va nous faire un point de conclusion après avoir entendu les positions de chacun.

M. NAVEZ :

Je pense que nous n'allons pas conclure parce que nous sommes actuellement en cours de discussion à l'échelle régionale et à l'échelle locale pour travailler sur ces différents types de mesures. J'ai indiqué les trois registres de mesures qui étaient envisagés. Il y a quand même une évolution par rapport aux mesures contractuelles des précédents PLAV où nous étions plus effectivement sur des logiques d'animation. Aujourd'hui, il est important que le conseil d'administration ait connaissance de ce contexte, des orientations que l'État entend mettre en œuvre pour répondre à ce contexte et notamment à la décision du tribunal administratif. L'idée est d'introduire un certain nombre de mesures réglementaires complémentaires, puis de conjuguer ce réglementaire renforcé avec des possibilités d'action contractuelle. Tout n'est pas, à cette heure, encore calé.

Concernant l'articulation des calendriers, il y a une obligation de réponse au jugement du tribunal administratif. Il y a le souhait partagé par tous de s'accorder sur le fait que le réglementaire doit pouvoir s'appuyer sur des actions contractuelles visant à aider les exploitants qui sont sur ces sites. L'idée n'est pas de mobiliser les crédits de l'Agence uniquement. Il y aura des crédits d'État. C'est très clair. À ce jour, nous ne sommes pas en mesure de vous les présenter précisément mais ce sera à faire dans la perspective d'une décision du conseil d'administration en début d'année prochaine.

Mme la Présidente :

Je pense que votre « réponse » est tout à fait satisfaisante. Le débat n'est absolument pas clos. L'inscription de ce point à l'ordre du jour était vraiment dans un objectif de sensibilisation et de partage d'un point d'avancement sur les algues vertes avec tout le conseil d'administration. Je pense que cet objectif est atteint. Il était important d'entendre les positions des uns et des autres qui peuvent, de cette façon, être bien notifiés. Que ce soit M. Navez dans son rôle de Dreal ou moi-même comme préfète de bassin, cela fera partie des remontées que nous ferons au préfet de la région Bretagne pour aider à la stabilisation des différents types de mesures que nous attendons encore de la part de l'État. J'imagine qu'il y aura des allers-retours entre le niveau territorial et le niveau central.

Merci beaucoup pour l'expression de vos positions respectives. De toute façon, ce sujet reviendra sur la table du conseil d'administration dans les mois qui viennent. Je vous propose de revenir à la thématique Programme.

RÉVISION A MI-PAROURS DU 11^E PROGRAMME D'INTERVENTION ET SAISINE DU COMITE DE BASSIN POUR AVIS CONFORME

Point « programme » n° 1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Sur la thématique « programme », je voudrais remercier M. Albert, notre vice-président, qui a bien voulu la présider le 31 août et le 9 septembre en l'absence du président, avec l'appui de Mme Schaepelynck. Je vous donne la parole pour une présentation générale des travaux de la commission Programme.

M. ALBERT :

Je voudrais aussi remercier les techniciens qui ont fait ce travail et qui nous ont accompagnés dans ce modèle. Je remercie M. Gérard à travers le travail qui a été accompli auparavant et que nous avons déjà examiné en conseil d'administration, notamment sur le volet « recettes » et le volet « redevances ».

Une révision à mi-parcours porte effectivement sur le volet « recettes », le volet « dépenses » mais aussi le volet « interventions » et les documents de mise en œuvre où les règles générales devront être entérinées par le CB, mais aussi revotées après par le CA. C'est bien pour tenir compte des réussites et des échecs des trois premières années de mise en œuvre pour être en adéquation avec la lettre de cadrage qui nous est parvenue après. Nous savons que nous avons un programme qui est financièrement contraint par rapport au niveau de recettes que nous pouvons avoir et au plafond mordant.

Concernant le travail de la commission qui a été mené le 16 mars, le 29 mars et durant les trois autres réunions, ont été établies les six orientations que je ne vais pas relire parce que nous les avons déjà vues en conseil d'administration. Ces orientations ont été votées par le conseil d'administration avec une position équilibrée sur les différentes professions, associations ou élus qui ont travaillé le sujet.

S'agissant de la partie « finalisation », nous avons eu huit réunions du 31 août au 9 septembre, que j'ai présidées avec l'examen des fiches-actions et le 14 octobre qui sera une fin de document. Nous aurons à travailler toutes les fiches-actions qui seront validées par le conseil d'administration.

Il est à noter que le volet « redevances », que vous avez dans le document de cadrage, a fait l'objet de beaucoup de discussions. Nous avons relevé les trois paramètres AOX, NO et sels dissous avec des taux différents qui étaient programmés au départ. Nous avons relevé de 1 centime le taux de modernisation qui avait subi une baisse importante lors du 11^e programme. Ensuite, le taux de prélèvement pour tous les usages a aussi fait l'objet de discussions avec les Vendéens. Le vote a déjà été traité en CA sur ces sujets.

Vous avez ensuite la synthèse des principales modifications proposées pour la révision, avec le volet « dépenses ». Sur le volet « recettes », il y a vraiment eu une volonté de mettre un groupe de travail sur le volet « redevances » pour ne pas se voir infliger un plafond mordant plus important. Il faudra mettre en œuvre ce groupe de travail pour voir dans les trois années comment tout cela va évoluer en termes de recettes de l'Agence.

Je souligne un choix de réabonnement qui a été important sur les trois dernières années du programme, sur la ligne 21 notamment avec environ 19 M€. Je rappelle que 80 M€ avaient été prévus dans la maquette du 11^e programme. Pour les trois premières années, il y a eu la création de réserves de substitution à travers trois CTGQ (contrats territoriaux de gestion quantitative) et que seule une tranche de 10 M€ a été programmée.

Pour ce qui est de la synthèse sur le tableau, nous sommes à 354 M€ par an environ sur la fin du programme 2022-2024. À travers ces recettes, nous allons voir comment nous pouvons faire des modifications pour la révision sur l'intervention, notamment sur tous les programmes. Nous avons eu une proposition de réécriture complète sur les interventions, avec trois phases : une partie qui ne présentait pas des modifications importantes, une partie substantielle et une partie beaucoup plus importante et qui a fait l'objet de discussions assez importantes lors de la commission.

L'idée première de réécriture complète, c'est d'accompagner les économies d'eau, de promouvoir les démarches de PTGE avec les OUGC, les contrats territoriaux et les études qui vont avec, d'intervenir sous conditions en matière de substitution par rapport au déficit en période d'étiage. C'est ce qui était retenu dans ce qui vous est présenté.

Ensuite, il y a une synthèse de plusieurs modifications qui ont été proposées pour la révision, dont vous avez ici les jalons qui étaient programmés et la proposition pour la révision. Tout cela a fait l'objet de discussions entre nous. Il y a aussi beaucoup de remarques et de jalons qui ont été étudiés par un groupe d'élus, notamment pour faire des propositions.

Sur l'assainissement non collectif, nous avons une confirmation de l'arrêt ou une poursuite mais avec des conditions différentes sur les trois dernières années du contrat en intervenant sur les zones sensibles, notamment sur les zones à usage sensible et sur les périmètres de protection de captage.

En matière d'auto-surveillance en assainissement, nous avons confirmé l'arrêt avec une baisse du taux d'aide d'équipement.

L'assainissement technique et le traitement des déjections animales ont aussi fait l'objet de beaucoup de débats. Il y a eu une confirmation de l'arrêt au vu des enveloppes que nous mettons.

Concernant la résorption des excédents de phosphore, nous avons souhaité maintenir le dispositif dans le cadre des PDR, donc un cadre différent de ce qui était auparavant par rapport à l'individualité.

Nous avons un report des baisses de taux d'aide jusqu'à l'année 2024 pour la gestion patrimoniale.

Pour la protection des captages, nous avons choisi d'être à deux ans supplémentaires vis-à-vis des acquisitions par rapport à du foncier ou des travaux suite aux années Covid.

Une baisse du taux d'aide est confirmée en matière de désinfection en eau potable.

Ensuite, nous avons l'aide à la structuration des compétences « eau et assainissement » mais aussi Gemapi, avec un maintien de l'aide jusqu'à fin 2023 des dispositifs qui sont mis.

Il est à noter que sur le foncier, une nouvelle disposition a été rajoutée sur les ORE (orientations réelles environnementales).

Concernant les modifications supplémentaires du document vis-à-vis de la séance et notamment vis-à-vis des OUGC, un taux de plafond prioritaire maximal a été validé. Nous avons la mise en place des OUGC, notamment dans les ZRE, avec un montant maximal. Nous sommes à l'adoption du projet par le CA aujourd'hui, qui devra avoir l'avis conforme du CB le 7 octobre. Ensuite, l'adoption finale par le CA aura lieu le 7 octobre en après-midi.

Il est à noter que la commission a voté à 17 voix pour et 15 abstentions. C'est une majorité assez remarquée sur le consensus que nous avons pu trouver dans ce document révisé. Il reste quelques fiches-actions à travailler mais la partie générale est bien faite, bien présentée et a fait consensus.

Mme la Présidente :

Merci, M. le Vice-président. Je remercie tous les membres de la commission pour l'important travail effectué. Y a-t-il des prises de parole ?

M. DORON :

On n'a pas parlé de continuité. Je vais en dire quelques mots puisqu'une loi a été votée au mois d'août et modifie fortement cette politique. C'est une politique assez difficile à porter parmi les différentes actions de l'Agence. Nous avons des collègues qui sont très investis sur ce sujet, qui travaillent depuis plusieurs années auprès des particuliers, notamment sur des effacements d'ouvrage et sur des aménagements d'ouvrage. Cela demande beaucoup de concertation et beaucoup de discussions en amont. Ils ont eu la mauvaise surprise de s'apercevoir depuis quelques mois que leurs actions deviennent hors la loi dans certains cas. En effet, cette loi Climat empêche la suppression d'ouvrages dans des cas qui restent à préciser puisque nous attendons de la jurisprudence des cas, des recours, etc. C'est un peu gênant. J'ai été alerté par des collègues qui sont un peu mal à l'aise. Cela induit une perte de valeur et une modification de leurs comportements et de la politique vis-à-vis de ces acteurs.

Cela va être un peu compliqué. Nous espérons que nous allons avoir quelque chose de clair et d'homogène entre départements et entre régions. Il faudra que les différents services de l'État dans chaque département aient une lecture identique de ce texte de loi. Cela ne va pas être simple. Ensuite, je pense qu'il faudra, au sein de nos élus et de nos alliés au comité de bassin, préparer la riposte et voir comment nous pouvons continuer à travailler pour cette continuité, pour l'amélioration des masses d'eau. Ce ne sera pas sans conséquence sur nos résultats et sur l'activité économique puisque ce sont des travaux qui seront bloqués.

M. ALBERT :

Mme la Présidente, cela fait partie des débats que nous avons eus en commission sur cette nouvelle loi. Je pense que vous pourrez apporter les précisions, notamment une clarification sur ce que nous pouvons faire et ce que nous ne pouvons pas faire. Je suis également inquiet des subventions qu'a accordées l'Agence sur les vieux moulins et les embâcles ou les barrages qu'il peut y avoir et que demain, avec la loi, nous risquons de ne pas pouvoir financer. C'est assez inquiétant. Je pense que vous pourrez apporter des éléments là-dessus.

Mme la Présidente :

Je vais vous apporter un élément de réponse très clair : *vox populi vox dei*. Le texte a été voté par nos assemblées, il s'applique. Effectivement, nous attendons concrètement les indications que va pouvoir nous donner le décret. Cela fait partie des échanges que nous avons avec les ministères.

Evidemment, c'est compliqué par rapport à la politique qui avait été menée sur l'effacement des obstacles jusqu'à présent. Néanmoins, les choses sont ce qu'elles sont. Je pense qu'il faut les gérer intelligemment. J'entends votre point de vue mais il n'est pas de mon ressort, ni en tant que présidente du conseil d'administration de l'Agence, ni en tant que préfète de bassin de mener des combats contre un texte législatif. Ce n'est pas le sujet.

Notre sujet - et je pense que c'est notre force -, c'est d'être au plus près du terrain et d'être pragmatique, de ne pas perdre de vue les objectifs que nous poursuivons tous et de trouver les chemins qui nous permettent de continuer à mener les politiques qui agrément la totalité de nos parties. L'objectif de la présidence de l'Agence comme des autorités de bassin est de trouver chaque fois une position équilibrée entre les intérêts divers et variés et de les accompagner politiquement, techniquement et financièrement pour que nous puissions poursuivre notre objectif commun d'amélioration de la gestion qualitative et quantitative de l'eau.

Mme BRUNY :

Je veux évoquer deux points. Le premier concerne l'objectif « substituer les prélèvements ayant les plus forts impacts ». C'est à la page 71 du rapport. Nous déplorons le fait que dans le cadre de la création de réserves de substitution, aucune mention n'est faite sur les économies d'eau. Pour nous, c'est un point très péjoratif.

La seconde remarque porte sur les aides de l'Agence de l'eau qui sont accordées uniquement aux actions ou travaux qui sont conformes au cadre réglementaire et au Sdage. Cette note que nous avons souhaité introduire en commission figure seulement dans l'introduction du document. Je ne sais pas si l'introduction fait vraiment partie du document 11^e programme. Nous souhaiterions que cette phrase soit reportée sur la deuxième partie « les interventions » parce que cette mention n'est faite que dans l'introduction. Pour nous, c'est insuffisant. Nous demandons donc qu'elle figure carrément dans le chapitre « les interventions ».

Mme la Présidente :

Je propose que nous écoutions M. Doron. Puis, nous ferons une réponse collective.

M. DORON :

J'aurais deux points essentiels d'intervention sur la question de la gestion quantitative de la ressource. Cela a d'ailleurs été rappelé dans l'exposé, je pense qu'effectivement, nous ne pouvons pas échapper à ce qui avait été fixé par le Comité national de l'eau. Il y a une sorte de doctrine dont nous ne saurions nous écarter. Il s'agit tout d'abord de la mise en place d'un plan territorial pour la gestion de l'eau mais qui emporte au préalable une étude HMUC, avec l'équilibre des représentations au sein des territoires et des instances qui ont à traiter des PTGE.

Le deuxième élément a été rappelé par ma collègue, Mme Bruny. Dans un contexte de dérèglement climatique et d'évolution des températures qui entraîne de facto une évolution des volumes mobilisables, notamment en milieu superficiel moindre, nous ne pourrions pas accepter qu'il y ait substitution s'il n'y a pas, là aussi de manière concomitante, un travail de fond qui était effectué avec un objectif de limitation et donc de réduction des prélèvements.

Enfin, j'avais également prévu d'intervenir sur ce chapitre bien particulier pour ce qui intéresse la disposition de la loi Climat dans son article 49. J'ai entendu votre propos, Mme la Présidente, rappelant que *vox populi vox dei*. La vraie question qui se pose - et de manière beaucoup plus globale en ce qui me concerne -, c'est que quand nous avons des élus du peuple aujourd'hui qui ne s'expriment qu'à travers une minorité, nous pouvons nous interroger sur l'avenir à la fois de nos institutions mais aussi l'avenir du respect des objectifs. Je pense qu'à un moment donné, il faudrait que nous allions chercher en responsabilité nos parlementaires. C'est une digression de ma part.

Je voudrais revenir sur le 11^e programme. Pour ce qui intéresse les modalités d'intervention, sur tout ce qui a trait à la restauration de la continuité écologique, quand bien même il y a un texte de loi aujourd'hui, il conviendrait qu'une analyse juridique au fond soit portée par le ministère de l'Écologie et fixe un cadre partagé au sein de toutes les agences de l'eau de manière à ce que nous puissions avoir de la lisibilité.

Concernant la destruction des barrages, le mot « destruction » emporte des interrogations. Je fais simplement référence aux ouvrages qui ont été ajoutés dans la longue liste des Amis du moulin de la région ouest, comme en Normandie et en Bretagne, parmi lesquels nous trouvons des busages. C'est assez surréaliste qu'aujourd'hui, on ne puisse pas détruire des busages au motif que cela pourrait potentiellement être équipé pour de l'hydroélectricité. C'est « se foutre de la gueule du monde ».

J'insiste bien sur le fait que je me battrais corps et âme - je peux vous dire que je n'ai pas l'intention de lâcher le morceau - sur le fait qu'il n'y a aucune raison de modifier les modalités d'intervention dans le cadre du 11^e programme à mi-parcours, notamment sur les questions d'arasement ou d'effacement.

Il y a des notions qui sont très différentes. La notion de destruction est une notion bien particulière qu'il conviendra de consolider sur le plan juridique. Aujourd'hui, j'oserais même dire que l'ouverture d'une brèche dans un barrage, avec le souci de l'euro efficacement investi - nous devons aussi avoir à la fois une préoccupation financière et une préoccupation environnementale en matière d'efficacité par rapport au respect des objectifs de bon état écologique -, cela ne porte pas destruction de l'ouvrage mais remplit ou accompagne la restauration de la continuité écologique.

Là, je peux témoigner par rapport à ce que je connais de ma région. En Normandie, nous avons plus de 356 ouvrages « passe à poissons », en l'occurrence du béton, qui ont été construits entre les années 90 et les années 2000, avant même que nous nous penchions sur l'efficacité de certains dispositifs. Nous avons à peine 15 % de ce parc qui est aujourd'hui fonctionnel et

opérationnel. On parlait simplement de libre circulation piscicole à l'époque, on ne parle pas de transit sédimentaire.

En faisant fi de mes orientations environnementales et de mes préoccupations dans ce domaine, simplement en tant qu'administrateur, je suis dubitatif sur le fait que l'on puisse consacrer des millions d'euros à faire du béton et à bétonner des ouvrages sachant que parallèlement, si vous suivez sur les réseaux sociaux les pourfendeurs de la continuité écologique, ils aspirent dans les prochaines semaines et dans les prochains mois à ce que les programmes d'intervention des agences financent la restauration de leurs ouvrages. C'est ce qui avait transpiré dans le cadre du débat que nous avons au ministère de l'Écologie sur la création d'une charte des moulins mais qui n'a pas été au bout, non pas de la faute des acteurs environnementaux mais de la faute même de ceux qui sont en face et qui n'ont qu'un intérêt, à savoir leur intérêt particulier et privé, et ce, avec une velléité de spéculation immobilière derrière. J'en veux pour preuve les Amis du moulin dans le Perche et dans mon département.

Pour conclure, je souhaite que ce message soit parfaitement audible sur deux aspects. Je pense que nous ne pouvons pas porter une révision de manière prématurée sur les conditions d'intervention financière du 11^e programme si nous n'avons pas une analyse juridique et partagée, avec une lettre de commande qui soit renvoyée à l'échelon des agences de l'eau et qui soit très claire en ce domaine.

La loi, nous l'entendons. Nous la prenons en considération. Cependant, dans l'état actuel des choses, je ne vois pas ce qui pourrait nous amener à modifier une virgule même du programme d'intervention sur ces questions.

Enfin, il existe une préoccupation financière et économique, au-delà des questions environnementales, que l'argent de l'Agence de l'eau soit consacré sur ces questions de restauration de la continuité écologique, de libre transit sédimentaire et d'amélioration de la fonctionnalité des rivières au profit des solutions fondées sur la nature qui sont sans doute celles qui sont les plus pertinentes, notamment en matière de génie écologique. Je rappelle qu'il y a aussi les entreprises derrière. Je vous transmettrai un rapport qui fait état de l'importance aujourd'hui des entreprises qui œuvrent dans ce domaine en matière de génie écologique. Il y a aussi une préoccupation sociale et économique à avoir.

J'en ai fini mais sachez qu'en ce qui me concerne, je ne lâcherai pas une quelconque virgule et je ne vois pas pourquoi on modifierait le 11^e programme s'il n'y a pas une clarification de ces questions au préalable.

Mme SCHAEPELYNCK :

Nous n'allons pas refaire le débat du 31 août. Il y a eu un « point de crispation » autour de l'écriture concernant l'obligation d'études HMUC pour évaluer le déficit quantitatif dans le cadre des Sage et des PTGE. L'écriture initiale était : « Cette évaluation peut s'appuyer... ». Aujourd'hui, il nous est proposé « s'appuie ».

Il ne s'agit pas de remettre en cause l'étude HMUC et la façon dont cela va être traité sur un certain nombre de territoires. Nous voyons bien que pour d'autres territoires, je pense en particulier à des petits Sage, des études sont déjà en cours. Les PTGE sont quasiment à l'approbation. Aujourd'hui, sur l'ensemble des bassins versants, des études HMUC sont en prévision à des horizons de temps beaucoup plus longs. En fait, on risque de décourager certains Sage sur la question des PTGE.

Nous préférons rester sur le « peut s'appuyer » pour permettre à certains territoires de pouvoir engager, dès 2022 ou 2023, des PTGE sans être obligés d'avoir des études qui coûtent. Par exemple, le PTGE qui est en discussion sur le département du Cher fait l'objet d'un devis de 1,5 M€ alors que sur le Sage Yèvre-Auron et Cher, on est quasiment sur un pas de temps 2023. Comment gère-t-on ces questions ? Il ne s'agit pas de remettre en cause globalement. Toutefois, il y a une lecture à trouver. C'est pour cette raison que nous nous étions abstenus lors de la réunion du 31 août.

M. NOYAU :

J'appuie les propos de Mme Schaepeilynck : attention à ne pas décourager les acteurs de terrain. Effectivement, prendre en compte le climat est important. Cependant, il faut faire attention, sur de

petits projets, à engager des études qui ne seront jamais faites et qu'il ne se passe rien ensuite. A moins que le but de la nouvelle écriture, c'est qu'il ne se passe rien. Je ne pense pas que nous soyons tous arrivés à ce niveau. L'important est de tenir compte du climat en faisant attention à ces grosses études qui peuvent mettre à mal complètement des PTGE. Tout dépend de la dimension. C'est juste cela. Nous ne sommes pas contre les études HMUC.

M. Doron a resoulevé le débat des réserves et de la substitution. Il n'était pas prévu que j'en parle aujourd'hui mais puisque vous en reparlez, j'en reparle aussi. Je pense qu'avec le changement climatique, le dérèglement climatique, nous serons obligés de substituer les prélèvements en période d'été pour des prélèvements hivernaux sur les milieux, non seulement substituer mais aussi créer des réserves pour pouvoir produire de l'alimentaire, sinon nous irions acheter cette eau ailleurs, en Espagne ou en Californie. Je connais bien ces sujets. Nous irions acheter l'eau que nous ne voulons pas ailleurs.

Nous ne ferons pas n'importe quoi. Nous n'en ferons pas partout. Néanmoins, il va falloir créer de la réserve qui sera soit dans le sol, soit des réserves d'eau pour pouvoir nourrir notre population rien que chez nous.

M. DEGUET :

Je ferai une intervention d'explication de vote ultérieurement. Je réagis juste sur la question de l'amendement qui a supprimé le côté putatif « peut s'appuyer sur ». De façon très claire, si nous nous sommes abstenus et si M. Albert peut, à juste titre, se féliciter du fait qu'il y ait un avis de la commission qui certes n'est pas un avis unanime d'adoption mais qui, d'une certaine manière, consent en passant sur de l'abstention, je veux préciser ici que c'est bien entendu lié à l'amendement qui est passé.

Je voudrais dire rapidement que notre point de vue, c'est que nous ne voulons pas des PTGE qui ne sont que des habillages pour créer des projets de bassine. Soyons clairs. Cela suppose que les PTGE soient fondés sur de vraies études et que ce soit nécessairement des études HMUC, peut-être pas toutes à 1,5 M€. Ce n'est pas marqué. En tout cas, ce sont des études HMUC qui prennent en compte l'ensemble des éléments hydrographiques, de milieu, les utilisations et le climat. Ce sont tous ces éléments.

J'insisterai plus particulièrement sur le milieu et sur le climat. Nous avons trop de projets qui sont des projets utilitaristes pour arriver à justifier une, deux, trois, quatre, quinze ou dix-neuf bassines. Nous n'accepterons pas que cela se passe de cette façon. Le PTGE est probablement une bonne idée, et probablement une idée assez riche, mais ce n'est pas le cas si elle est dénaturée. Très clairement, si jamais quoi que ce soit changeait depuis la réunion Programme, notre vote changerait aussi.

M. MÉRY :

Cela va être un ping-pong. Si jamais quoi que ce soit changeait, notre vote pourrait aussi évoluer. En clair, je trouve que laisser la subsidiarité aux territoires, ce n'est pas ce qui est proposé aujourd'hui. Nous ne pouvons pas, sur un sujet, dire que c'est très bien, que les territoires peuvent s'autodéterminer - avec le jeu des parties prenantes quelles qu'elles soient, partie prenante agricole, partie prenante « collectivités » ou partie prenante « associations » -, sur un sujet donné et l'interdire sur un autre parce que celui-ci nous paraît un sujet bien spécifique qu'est le quantitatif. Je pense que le dogme en matière quantitative est risqué. D'une manière générale, je pense que le dogme est quelque chose de risqué.

Comme les propos ont été très clairs, je veux être très clair moi aussi. Remettons cette souplesse. Retirons donc ce domaine de l'injonction, du réglementaire qui est presque au-delà de nos prérogatives. Puis, laissons la sagesse aux territoires sur le sujet. Je suppose que si des bassines indues, telles que c'est décrit, sont soumises à discussion, le monde associatif serait tout à fait en mesure de se mobiliser localement pour empêcher ces bassines indues.

Je suppose que ce « peut », cette possibilité dans la rédaction est tout aussi ouverte à ce que le monde politique s'émeuve d'une dépense d'argent public trop importante. Or, aujourd'hui, le risque que mettent en avant les agriculteurs, c'est justement que l'on gaspille de l'argent.

Au final, pour nous faire une philosophie dans cette affaire, nous avons trois options. Nous avons l'option « je ferme toutes les portes » qui vient d'être exprimée.

Nous avons l'option « je fais un listing, un screening hyper précis de tous les territoires pour savoir combien cela va coûter chez tout le monde ». Conclusion : nous perdons du temps et nous n'aboutissons à rien. C'est complètement théorique.

Puis, nous avons une option : misons sur l'intelligence collective et territoriale. Je plaide pour celle-ci, c'est-à-dire pour que nous modifiions la proposition dans le sens que proposait Mme Schaepelynck à l'instant.

Mme la Présidente :

Je vous ai tous entendus. Je voudrais redire - et cela me paraît vraiment important d'insister là-dessus parce que je pense que c'est l'essence même du rôle de l'État - que l'État est là pour défendre une position équilibrée entre les acteurs, pour accompagner la réalisation des objectifs que nous poursuivons tous collectivement avec l'argent de l'Agence et un accompagnement financier mais pas seulement ; avec la Dreal, nous avons cet accompagnement technique. Au niveau des élus, nous avons aussi cet accompagnement et cet échange politique régulièrement. C'est important pour la transition de nos territoires si nous voulons qu'elle débouche vraiment sur des choses concrètes.

Je pense aussi - cela a été dit et je le partage - que cette transition doit être mise en place avec des démarches locales. Je pense que c'est l'adaptation aux territoires. La prise en compte des contingences d'un territoire particulier est extrêmement importante, d'où effectivement la place qui est accordée à la démarche PTGE. Je pense que c'est vraiment le lieu de la concertation entre toutes les parties. C'est quelque chose de très intéressant.

Une fois que j'ai rappelé cette position qui me paraît indispensable, je salue la position de compromis à laquelle est arrivée la commission. Effectivement, il a été dit à deux reprises qu'avec les retenues de substitution, on ne parle pas des économies d'eau. Non, quand nous sortons le texte concret, je vous lis une des phrases mais c'est dit à plusieurs endroits : « La substitution, en complément de nécessaires économies d'eau, permet de contribuer à l'effort de réduction de prélèvement en période d'étiage ». Ce souci d'associer de la substitution à l'économie d'eau est quelque chose qui est affirmé, qui est très clair. Je pense que c'est un vrai progrès par rapport à des solutions pragmatiques sur le terrain que d'autoriser ces retenues de substitution moyennant conditions. C'est très clair.

J'estime qu'il y a une vraie avancée, notamment pour le monde agricole, avec cette disposition. Sur la mention de l'évaluation qui « peut s'appuyer » ou qui « s'appuie », la rédaction finale à laquelle vous êtes arrivés est « l'évaluation s'appuie ».

J'entends les remarques de Mme Schaepelynck et de M. Noyau qui représentent nos acteurs agricoles. J'entends le risque de découragement. Toutefois, j'ai confiance dans les collègues de l'État, dans les préfets de département, dans les services de l'État pour respecter l'esprit du texte.

Vous avez rappelé l'esprit du texte qui est que nous ne voulons pas de PTGE qui soient des alibis. C'est très clair. Nous voulons des démarches sérieuses qui s'appuient sur des données tangibles et objectives.

Après, cela ne veut pas dire nécessairement qu'il faille repayer des études HMUC dans tous les sens tout simplement parce que parfois les données existent déjà. Nous pouvons nous appuyer sur des choses qui nous permettent d'objectiver et d'avancer sur les dossiers. Effectivement, l'objectif - et je l'entends - n'est pas du tout de dégouter parfois sur des territoires qui sont peu argentés ou des projets qui sont déjà très chers par ailleurs. L'objet n'est pas de mettre de l'argent dans des études. Ce n'est pas le sujet.

Je serai donc très vigilante sur la qualité des projets de territoire et en même temps pragmatique au sens de veiller à la proportionnalité des études demandées par rapport à la taille des projets et par rapport à la pression hydrologique sur les territoires concernés, en ne perdant pas de vue notre objectif. Notre objectif est que les démarches aboutissent, que nous progressions sur la question. Il nous appartient à tous de faire des compromis, mais des compromis intelligents et dont l'État sera garant des résultats.

Cela dit, il faut aussi des engagements. Nous avons des réunions régulières avec les préfets de région sur la totalité du bassin. Cela fait partie des choses sur lesquelles nous échangeons. Cela fait partie aussi du travail de la Dreal de bassin. Nous donnons des fiches pratiques de mise en

œuvre de nos dispositions aux DDT, aux préfets de département pour que l'esprit de ce que nous faisons soit bien respecté et pour que nous ayons des remontées de ce qui se passe sur le terrain.

J'ai confiance sur le fait que tous ensemble, nous pouvons arriver aux résultats que nous escomptons, encore une fois sur la base de position de compromis qui a été trouvée et que je salue et qui me paraît garante des résultats de chacun.

M. ALBERT :

Sur les économies d'eau, vous avez rappelé que c'est déjà dans le document à plusieurs endroits. Je voudrais compléter sur le cadre réglementaire des Sdage. Nous avons notamment eu une discussion en commission en disant que si on le mettait partout, à un moment donné, on l'oubliera quelque part. C'est pour cela que nous l'avons mis en introduction pour qu'il soit la référence. De toute façon, il sera la référence du programme. Nous ne pouvons pas faire autrement. C'est pour cela qu'il avait été mis dans la partie « introduction ».

La réponse que je pourrais faire à M. Doron, notamment sur l'équilibre des PTGE, je pense qu'il voulait parler de l'équilibre des personnes qui sont autour du PTGE. J'invite tous les territoires à se mettre autour de la table. J'ai un exemple que je connais assez bien, ce sont les Deux-Sèvres où certains n'ont pas voulu être autour de la table tandis que d'autres y ont été. A un moment donné, sur d'autres territoires, tout le monde peut-il y être ? Après, il faut voir avec les préfets l'organisation et comment cela peut se faire sur les territoires mais il appartient bien aux territoires de s'approprier tout cela.

Concernant les études HMUC qui sont un peu la discussion, je pense que le « C » pratiquement manque à beaucoup d'endroits. Les études hydrauliques ont été faites partout. Il manque souvent le « C » qui est la partie climatique. Comment pouvons-nous compléter ces études et ne pas refaire des études, comme disait Mme Schaepeynck, à 1,5 M€ qui seraient insensées ?

Il est vrai que nous avons mis « s'appuie » ou « peut s'appuyer ». Je pense, pour avoir vécu à plusieurs endroits sur les Deux-Sèvres, notamment sur la Vienne, que nous ne pourrions pas nous écarter de ces études pour avancer. Après, ne faisons pas plus d'études qu'il y en a à faire. Il faut que les territoires s'approprient tout cela, comme vous le disiez, Mme la Présidente, que tous les préfets aient bien en tête que nous ne sommes pas là pour dépenser de l'argent pour faire des études mais pour mener des actions sur les territoires.

M. DORON :

Je me permets d'intervenir. J'avais sollicité la parole pour un petit complément. Quelquefois, j'ai le sentiment qu'il y a un discours un peu décalé entre ce qui est dans la prospective et ce qui est dans la situation du moment.

Je vais vous parler de mon département. Une délibération était intervenue en mars 2021 dans l'absence de transparence, ce qui peut caractériser quelquefois certains acteurs, sur la volonté de créer, d'ici 2030, 400 unités de méthanisation dans le département de l'Orne. Cela s'accompagne d'une poursuite d'assolements inadaptés et qui ont vocation à être ciblés en matière de production énergétique. Nous sommes bien loin de la nourriture animale. Cela s'accompagne d'une demande de création de retenues de substitution, avec le soutien de crédits « agriculture » dans ce département.

Je dois dire que je suis quelquefois un peu interrogatif. J'ai l'impression qu'il y a un tel décalage entre ce qui est envisagé, qui pourrait faire l'objet de consensus à l'échelle des territoires, et la façon dont on projette l'agriculture, notamment pour l'avenir, dans les huit, ans alors que nous avons déjà largement contribué à la destruction des infrastructures naturelles. Je pense en particulier à tout ce qui est cours d'eau, avec des travaux hydrauliques agricoles, de drainage de zones humides...

Cela continue. Lors d'un débat en Coderst (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) il n'y a pas plus tard que quinze jours, force est de constater que l'on fait fi de la situation environnementale sur le secteur, avec des cours d'eau qui sont venus des égouts, des mares qui sont comblées, des remblais en zone humide et des mises en culture de zones hydromorphes.

Je peux comprendre et je peux accepter que l'on puisse, suivant les nécessités de certains territoires et dans le cadre d'une réflexion globale et partagée à travers un PTGE, porter ensemble ce type de projet, avec le souci de l'économie. Cela a été gentiment rappelé, donc j'en prends acte. Je l'avais lu mais quelquefois, cela va mieux en le disant.

Je voudrais néanmoins attirer votre attention sur le fait que les projets dans les territoires peuvent être en grand décalage avec la situation constatée à l'instant T et à l'instant où nous débattons. C'est donc bien avec des visions prospectives de moyen terme que je m'exprime et avec la connaissance de ces dossiers. C'est le vécu qui parle, de l'homme qui est sur le terrain avec ses bottes et qui en a un peu marre de voir aujourd'hui ce qui est en train de se passer, sachant qu'en tête de deux grands bassins versants Seine-Normandie et Loire-Bretagne, je ne vois pas comment on va pouvoir créer de la ressource. Là aussi, il y a des abus de langage quelquefois. On laisse croire que l'on va pouvoir créer de la ressource alors que potentiellement, cela va s'étioler en matière de ressource, notamment en eaux superficielles.

Je voulais apporter ce petit complément. Nous sommes parfois éloignés de la réalité du terrain et de ce qui est en train de se passer, ou tout au moins de ce qui est dans les cartons. Merci de votre attention.

Mme SCHAEPELYNCK :

M. Doron, je suis voisine de l'Orne, donc quelque part, j'ai un petit œil sur ce qui se passe là-bas, si je peux m'exprimer ainsi. Par rapport à la question de la méthanisation, je rappelle quand même que pour l'agriculture, ce sont d'abord les effluents d'élevage qui sont mis dans les méthaniseurs.

Puis, concernant le sujet que vous évoquiez, je n'ai pas non plus le sentiment que l'Orne soit un département très irriguant par rapport à d'autres départements voisins. Je serais assez friande de connaître les sujets de méthanisation qui posent problème à la frontière Sarthe-Orne. A ma connaissance, il n'y a pas de projet de réserve. En tout cas, ce n'est pas chez nous. Nous avons la règle des 15 % d'apport de production végétale. Il existe un cadre. Ce que nous portons reste dans ce cadre.

M. GANDRIEAU :

C'est pour une explication de vote. Nous n'avons pas voté favorablement l'amendement pour le « peut s'appuyer » ou « s'appuie ». J'ai entendu les arguments de tous mais je sais un peu comment se font les études. Je ne suis pas inquiet, sauf pour le coût du « climat ». Il en est sorti une dernière. J'ai vu que c'est très bien fait. C'est très intéressant mais on ne sait pas ce que l'on fait après. Je veux bien que nous fassions des études de ce genre mais nous sommes incapables après de dire quels seront les volumes qui seront prélevables.

Je proposerais que ce que vous avez dit tout à l'heure soit spécifié clairement, c'est-à-dire que l'on adapte ces études aux territoires. Je pense que c'est surtout le « milieu » qui est plus compliqué à faire aujourd'hui. C'est le « M » qui est le plus compliqué plus que le « C » dans le fond. Il aurait fallu rajouter quelque chose. J'ose espérer que cela transpire un peu dans vos propos et que ce soit remis sur le territoire pour que les cahiers de charge ne soient pas des usines à gaz comme j'en vois quelques-unes, qui font que l'on n'arrive plus à rien faire.

Je voterai favorablement mais j'ai espoir que vous agissiez sur chaque territoire pour dire à vos Dreal d'être un petit peu modestes dans leur demande de cahier des charges.

Mme la Présidente :

Notre Dreal de bassin est ici présent. Je m'engage à ce que nous conduisons tout cela de manière pragmatique pour avancer. Je ne perds pas de vue le fait que l'enjeu, c'est que nous progressions.

M. DEGUET :

J'avais annoncé une explication de vote que je vais faire maintenant. Mme la Préfète, nous espérons aussi que vous interviendrez pour des tas de choses et tout mais pour l'instant, je vais rester sur le vote tel qu'il est là.

Nous étions arrivés à 17 voix pour et 15 abstentions lors de la commission. Honnêtement, et je m'en suis expliqué à plusieurs reprises, nous étions plutôt partis contre. Je vais revenir là-dessus. Nous étions partis contre sur les questions financières. Je ne vais pas le redire parce que je l'ai déjà redit devant le CA. La façon dont a été traitée la question financière, la question d'où nous allons chercher ce qui permettait d'arriver au plafond mordant, nous sommes en désaccord avec la façon dont cela s'est conduit et avec le résultat que nous avons obtenu. Toutefois, je n'y reviens pas, je l'ai déjà dit dans un précédent élément.

Deuxièmement, nous avons des interrogations sur comment les associations arriveront à se sortir des règles qui viennent d'être mises. Nous sommes en discussion sur la fiche mais pour autant, nous pouvons craindre que le cadre qui est donné soit tellement induit sur la fiche que cela obère un certain nombre de possibilités qui permettraient de sortir de la situation. A ce titre, nous avons des inquiétudes et cela mériterait d'être plutôt contre.

Maintenant, je vais dire pourquoi nous avons infléchi ce vote. Le premier, c'est sur la question de la continuité. Mme la Préfète, vous avez dit que c'était la voix du peuple. Je ne conteste pas la voix du peuple. Simplement, ce que nous constatons, et ce que tous nos juristes disent, c'est que maintenant, la loi française est contradictoire, c'est-à-dire qu'elle a des injonctions diverses qui, dans un certain nombre de cas, ne correspondent pas du tout, ne serait-ce que sur la question du droit de propriété. Grosso modo, en ce moment, il y a un certain nombre de personnes qui sont sur des moulins et qui ne pourront même pas faire des choses qui rattrapent cela parce que la loi le leur interdit.

Il y aura des contentieux. C'est évident. Il y en aura dans tous les sens. Bienheureux les parlementaires qui ont ouvert une vanne, un paquet d'éléments. Cela va être bien et pratique pour les avocats. Au bout du compte, nous pouvons imaginer que cela finira par se tasser. En tout cas, je prends acte que l'Agence n'a pas modifié ses règlements. Cela fait partie des choses que nous lui avons demandées. Par conséquent, cela mérite de dire que c'est bien que nous en restions sur ce niveau.

Deuxièmement, sur les questions quantitatives, j'ai exprimé assez largement nos vraies inquiétudes. Je voudrais redire ici que les PTGE ne sont pas des études pour faire des réserves mais que ce sont des études pour gérer l'eau. Gérer l'eau, ce n'est pas faire des réserves, c'est faire beaucoup d'autres choses. Heureusement, ce n'est qu'un élément extrêmement marginal de la politique de l'eau et qu'il y a beaucoup d'autres choses qui sont nécessaires, en particulier toute la question des économies. Les assises de l'eau, de ce point de vue là, ont été très claires. Toute la question des économies est en cause.

Nous avons vu une anticipation du fait de revenir sur la réduction de 20 % dans la substitution dans le texte tel qu'il était. Vous savez que c'est dans le débat dans le Sdage et que notre position sur cette question, c'est qu'il n'y a aucune raison d'enlever les règles précédentes qui disaient que la substitution se faisait à 80 % et non pas à 100 %. La suppression de cet élément pose problème pour nous dans le Sdage. L'anticipation de cette décision dans le 11^e programme posait aussi problème pour nous. C'est donc bien que cette question ait été réglée en disant que l'on n'anticipe pas sur les décisions du Sdage.

Ces deux éléments font que nous savons saluer quand on a manifestement compris nos préoccupations. Elles ne sont pas satisfaites, donc nous n'allons pas voter pour, pour les raisons que j'ai dites auparavant et aussi pour le fait que sur ces questions, le fait de se sentir compris n'implique pas forcément que nous serions suivis mais en tout cas, cela nous permet de continuer le débat. C'est pour cela que nous continuerons à nous abstenir.

Mme la Présidente :

Je vous propose que nous passions au vote.

M. GUTTON :

Nous allons peut-être commencer par les abstentions. Qui s'abstient ? Dans la salle, j'ai trois abstentions et en visioconférence, nous en avons cinq. Cela fait huit abstentions. Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois ni en salle ni en visioconférence. Cela fait 21 voix pour. Ce document pourra être présenté avec le volet « recettes » lors du comité de bassin du 7 octobre prochain.

- *11^e programme d'intervention 2019-2024 - Projet de révision du 11^e programme et saisine du comité de bassin pour avis conforme.*
- **Adoptée à la majorité (21 voix pour, 8 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-75 du 22 septembre 2021.

BILAN SOCIAL 2020

Autre point n°1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Nous passons aux autres points avec le bilan social 2020. C'est notre secrétaire général, M. Tirvaudey, qui nous fait une présentation.

M. TIRVAUDEY :

Bonjour à tous. La présentation va être assez rapide. Elle tient sur une seule diapositive qui rassemble douze dimensions, douze illustrations de la façon dont les agents travaillent dans notre établissement et qui caractérisent finalement les ressources humaines de l'Agence.

En 2020, nous avons connu une baisse des effectifs de 2,34 % conformément à notre plafond d'emploi. La mobilité est préservée puisqu'elle a concerné onze agents. L'Agence est composée de 15 % de fonctionnaires. C'est un nombre qui a augmenté à la suite des concours de déprécarisation qui ont vu un certain nombre d'agents contractuels accéder au statut de fonctionnaire, notamment les ITPE.

L'Agence est riche de compétences puisque 76 % de nos postes sont des postes de catégorie A ou supérieurs.

L'âge moyen, pour la première fois, franchit la barre des 50 ans puisque tout un chacun a pris une année.

L'année 2020 est marquée principalement, comme pour d'autres institutions, par un poids important du télétravail, avec aussi un télétravail « protocolisé » qui est passé de 42 agents à 120 (155 en 2021).

Le taux de féminisation de l'encadrement a progressé et atteint 41 % des effectifs.

L'Agence consacre 0,45 % de sa masse salariale à la formation, ce qui est relativement conséquent, pour entretenir ses compétences.

Le niveau moyen de rémunération s'établit à 3.306 € mensuels et s'explique dès lors que 76 % des agents sont des agents de catégorie A.

La politique sociale qui est menée est également soutenue puisque c'est un budget de 524 k€ qui y est consacré.

Nous respectons le taux minimum de 6 % de travailleurs handicapés en poste à l'Agence puisque nous sommes à 6,21 %.

Enfin, l'année 2020 a été marquée par des relations sociales denses. Se sont tenus 12 comités techniques, 5 CHSCT, 4 commissions consultatives paritaires et d'autres nombreuses réunions afférentes notamment à la situation que nous avons tous connue.

En douze items, je vous ai ainsi dressé une photographie rapide des ressources humaines à l'Agence.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des prises de parole ?

M. MARQUÈS :

J'ai quelques points en complément de ce bilan social 2020. Cela a été une année très particulière pour tout le monde, y compris pour notre établissement. Fort heureusement, la crise du Covid a eu peu de conséquences sanitaires sur le personnel. Nous avons eu quelques cas mais qui n'étaient pas dus à l'activité professionnelle, donc tant mieux.

Il y a également eu la mise en place du télétravail, subi puis maintenant négocié, avec un protocole signé entre l'agent et l'Agence.

Comme cela a été souligné, il y a eu des relations sociales denses, avec beaucoup de réunions et des points de vue parfois un peu divergents entre les représentants du personnel et la direction générale, y compris sur la gestion de la crise Covid. Nous avons constaté une certaine hétérogénéité de traitement avec des établissements voisins qui avaient peut-être été plus prudents que nous, peut-être trop prudents dans certains cas.

Sur le télétravail, il y a parfois des accords et des désaccords. Prochainement, il faudra à nouveau discuter des modalités de ce télétravail à la suite de l'accord national qui vient de sortir. J'espère que nous arriverons à négocier des compromis et à quelque chose de satisfaisant pour toutes les parties.

Comme l'a souvent souligné notre directeur général, cette crise a montré la forte capacité d'adaptation du personnel et de l'ensemble des équipes. Je ne vais pas citer toutes les unités, j'en oublierais. Il y a eu un fort investissement pendant cette crise qui a permis à l'Agence de rester sur le terrain, de continuer à mobiliser les aides, de mettre en place le plan de relance de façon satisfaisante et réactive. J'espère que ces efforts seront récompensés. Il serait dommage, de mon point de vue, que les projets de modification du règlement intérieur compromettent cette motivation des agents.

J'ai encore deux derniers points. Je vais essayer d'être bref vu l'heure. Le premier point porte sur la mutualisation qui est également évoquée dans ce bilan social. Cela va au-delà de l'agence de l'eau Loire-Bretagne puisque cela concerne en particulier la DSI. En effet, les six services informatiques des six agences de l'eau constituent maintenant un seul service, une seule unité, à savoir la DSI UN.

Nous pensions, à la mise en place de ce projet, que nous aurions du mal à atteindre la cible en termes de réduction d'emploi. En fait, nous avons plutôt un souci inverse, c'est-à-dire que nous avons eu beaucoup de départs. Nous avons des postes non remplacés. Nous avons des personnes clés dans ce projet de mutualisation et qui sont parties au niveau national.

Si je vous alerte, c'est parce que je pense qu'il y a un enjeu stratégique. Nous avons pour l'instant des difficultés au niveau des services informatiques puisqu'avec un personnel réduit, ils doivent d'une part mettre en place les nouveaux outils mutualisés, ce qui est tout à fait louable, et d'autre part, continuer à maintenir les outils de chaque agence.

Nous avons parallèlement un problème de gouvernance, c'est-à-dire que le futur outil informatique qui sera commun aux six agences devrait être au service de chaque comité de bassin, de chaque conseil d'administration, de chaque politique de bassin. Vous êtes tous, comme moi, très attachés à cette gouvernance locale dans chaque bassin. Il faudra veiller à ce que demain, nous n'ayons pas un outil informatique qui contraigne à une uniformisation des aides et qui imposerait un taux d'aide identique pour tout le monde, parce que l'outil informatique ne permettrait pas de retenir telle ou telle orientation qu'a décidée tel comité de bassin de telle agence.

J'espère que les prochains outils seront au service de la politique de bassin, et non pas l'inverse, et ne seront pas un moyen volontaire ou involontaire d'uniformisation des politiques de bassin.

Un dernier mot pour terminer, je suis très satisfait de l'annonce de notre ministre d'un moratoire sur la baisse des ETP en 2022. Cette année, je crois que nous avons encore 5 ou 6 ETP de moins à l'Agence. Nous aurons donc un effectif stable en 2022, ce dont je ne peux que me réjouir. Nous espérons qu'en 2023, nous n'aurons pas le double dans les baisses d'emploi.

Mme la Présidente :

Je tiens, en conclusion, à saluer tous les personnels de l'Agence sans qui nous ne pourrions pas mettre en œuvre tout notre programme d'intervention, mais surtout aussi la gestion RH parce que c'est important. Nos agents ont effectivement fait de gros efforts d'adaptation, que ce soit avec la

crise sanitaire ou avec cette période de réorganisation comme avec la mutualisation d'un certain nombre de fonctions dans la mission informatique. Cela mérite d'être accompagné. Je pense qu'il est important que vous puissiez bénéficier d'une politique sociale soutenue, que nous ayons l'attention qui convient à la pratique du télétravail. C'est important également. Je salue vraiment la politique RH de ce point de vue-là.

Je suis sensible aussi au fait que nous accueillons les personnes qui disposent d'une reconnaissance de travailleur handicapé. Cela fait partie aussi de notre mission de service public. C'est bien que nous ayons aussi ce geste. Je salue également le taux de féminisation de l'encadrement qui est en progression.

Ensuite, sur le point particulier que vous venez d'aborder M. Marquès, je pense que l'uniformisation des politiques de bassin n'est pas d'actualité. Ce serait complètement antinomique avec ce que défend par ailleurs le président de la République sur plus de proximité des politiques publiques et plus d'adaptation aux territoires. C'est ce que porte la ministre Gourault au travers de la loi 3DS. Je pense que ce n'est pas l'objectif. Il nous appartiendra de faire les bons recrutements pour avoir les bons experts qui nous permettent de ne pas être dirigés par notre système d'information mais que ce soit bien un outil au service de nos politiques.

PLAN D'ÉGALITÉ FEMME/HOMME DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Autre point n° 2 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je vous propose de passer au point suivant qui était le plan d'égalité homme-femme de l'Agence. C'est M. Gutton qui nous le rapporte.

M. GUTTON :

Je vais le faire, avec le soutien de M. Tirvaudey qui a participé au groupe de travail. Nous pouvons d'abord rappeler le cadre général qui est celui de la fonction publique. Cinq thématiques sont précisées. La première appelle à renforcer la gouvernance des politiques d'égalité. Nous allons réexpliquer ce qui a été fait pour y répondre. Nous avons déjà d'ailleurs, à l'agence de l'eau Loire-Bretagne, un protocole sur ces questions.

La deuxième thématique consiste à travailler toujours plus sur l'égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles. Nous voyons bien que sur certains types de métiers, nous avons des difficultés à attirer des femmes alors que les écoles de formation sont déjà très féminisées dans notre secteur d'activité. Nous trouvons aujourd'hui beaucoup de jeunes femmes dans tout ce qui touche au vivant dans les écoles d'ingénieurs. Mme la Préfète a souligné une amélioration de la féminisation de l'encadrement. Cela a été bien présenté par M. Tirvaudey. Nous avons encore des progrès à faire au sein du comité de direction. Au niveau des chefs de service, nous arrivons à une parité. Aujourd'hui, nous avons plus de candidates que de candidats. En revanche, au niveau des postes de directeur et de directrice, nous devons encore progresser.

La troisième thématique consiste à travailler sur la question des écarts de rémunération. Certes, le quasi-statut s'applique de façon identique aux hommes et aux femmes comme pour le statut de la fonction publique. Pour autant, nous constatons, du fait des parcours de carrière des congés parentaux et des temps partiels, des écarts de rémunération tout à fait sensibles. Vous allez le voir tout à l'heure.

Puis, il y a la question de la parentalité qui ne s'adresse pas qu'aux femmes. Bien au contraire, c'est justement avec les pères qu'il faut travailler.

Ensuite, un sujet que l'on aborde peu en réalité dans nos organisations, c'est la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. On pense parfois que cela n'arrive que chez les autres. Nous avons aussi un travail de sensibilisation à poursuivre sur le sujet.

Nous avons une référente égalité femme/homme en la personne de Charlène Amary, qui est également en charge de la formation. J'en profite pour la remercier du travail qu'elle a accompli sur le dossier en s'appuyant sur un groupe de travail auquel participait M. Tirvaudey.

M. GUTTON :

Je fais un petit clin d'œil à M. Marquès parce que c'est vrai que s'il y a une parité dans nos représentants du personnel, s'y sont inscrites plutôt des femmes. Marc Tirvaudey a assuré une mixité ; je ne dirais pas « parité ». C'est un engagement que nous avons pris et qu'il faut que nous poursuivions même si travailler dans la période de crise sanitaire n'était peut-être pas l'idéal.

Dans la diapositive suivante, vous allez découvrir que les femmes sont plus jeunes que les hommes à l'agence de l'eau Loire-Bretagne, avec une moyenne de 48-50 ans. Elles sont majoritaires (58-59 %).

Nous voyons dans la diapositive suivante la répartition selon les catégories d'emploi, qui est déséquilibrée. Beaucoup de femmes sont en catégories 3 et 4, qui correspondent à la catégorie B de la fonction publique de l'État, alors même que sur les catégories 1, nous allons avoir une majorité d'hommes. Il y a un déséquilibre global qui est à l'image de ce que nous trouvons dans la fonction publique en général.

J'avais déjà rappelé le taux de féminisation. Globalement, sur les chefs de service, nous y sommes. Cela s'équilibrera dans les années qui viennent parce qu'il y a une tendance forte en la matière. En revanche, je l'ai dit tout à l'heure - et j'en porte sans doute une partie de la responsabilité -, au niveau du CODIR, nous ne sommes qu'à 22 % de femmes. Le constat que nous pouvons faire, c'est qu'il y a souvent un manque de candidates sur les postes de direction, en particulier à Orléans. Je le dis devant la préfète de région. C'est plus facile de recruter à Nantes où nous avons eu beaucoup de candidates. C'est ce qui nous a permis de recruter la nouvelle directrice territoriale, Morgan Priol, qui était directrice départementale adjointe des territoires dans le Maine-et-Loire avec qui j'avais travaillé en Bretagne. Elle a succédé à Bernadette Doret.

La rémunération est aussi un vrai sujet. Cela illustre ce que je disais tout à l'heure, même si les cadres réglementaires sont les mêmes, nous constatons un écart de rémunération. J'en ai expliqué en partie les causes. Il faut que nous puissions travailler sur ce sujet ; ce qui veut dire travailler sur la question des temps partiels, sur la question des congés parentaux et autres pour permettre de lisser cet effet. Puis, il y a aussi la question des types de postes occupés, je l'ai évoquée.

Concernant la formation, femmes et hommes suivent des formations à l'Agence de l'eau même si nous avons plutôt régressé dans le nombre de jours de formation. Par le passé, les femmes se formaient plus. C'est un élément plutôt positif mais pour le coup, les choses se sont équilibrées en 2020.

S'agissant du plan d'action, je ne reprends pas les quatre axes puisqu'ils étaient présentés sur la diapositive de départ.

Au sujet de l'axe 1 qui traite des écarts de rémunération, c'est un sujet qu'il faut que nous partagions avec les services de l'État. Il s'agit de veiller, dans tout ce qui est promotion, à corriger les choses.

Cela renvoie assez vite à l'axe 2 sur l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emploi, grades et emplois de la fonction publique. Ainsi, nous lançons des actions de communication et d'information sur les métiers. Je prends un exemple. Nos chargés d'intervention, qui sont de catégorie 2, sont assez largement féminisés. En revanche, les catégories du dessus, c'est-à-dire les catégories 1 chargés d'intervention spécialisés sont beaucoup plus masculines. Il faut que nous puissions présenter des portraits de CIS « femmes », ce qui permet aussi d'inciter des chargés d'intervention à ne pas hésiter à candidater sur des postes de niveau supérieur.

Nous avons tardé à mettre en place des jurys entièrement paritaires. C'est maintenant inscrit dans une instruction interne. Systématiquement, les jurys seront paritaires, en complétant un jury par agents occupant des postes de même nature, de façon à avoir un regard différent au moment des réceptions des candidatures.

Grâce à une action qui est portée par la haute fonctionnaire en charge de la diversité, avec les Dreal des Pays de la Loire et du Centre-Val de Loire, certains agents de l'Agence se sont inscrits pour suivre une formation pour les inviter à se positionner sur des postes de management de

niveau supérieur soit au sein de l'Agence, soit dans les réseaux du ministère de la Transition écologique.

À propos de l'organisation du travail, nous savons que c'est un vrai sujet. Nous l'avons d'ailleurs vu dans une enquête sur le ressenti de la crise subie depuis un an et demi, les parents apprécient en général le télétravail, ne serait-ce que par le gain de temps passé sur les trajets domicile-travail. Nous allons continuer à travailler sur ces sujets même si à l'Agence, nous avons déjà des horaires variables et des facilités en ce sens.

Concernant le temps partiel, il faudrait surtout pousser les pères, ou le parent numéro 2, à prendre plus de temps partiel et que ce ne soit pas systématiquement la mère qui le fasse. Il faut partager ce temps non travaillé.

Il y a aussi des possibilités de cotisation majorée qui permettent d'éviter de prendre du retard, notamment en matière de retraite.

Puis, il s'agit d'accompagner les absences pour maternité et d'informer sur toutes les possibilités qui peuvent exister pour faciliter la vie des parents en général, et pas simplement des mères.

J'ai déjà évoqué l'axe 4. C'est peut-être le plus délicat à mener. Nous rappelons tous les dispositifs qui permettent à des agents qui seraient concernés par ces agissements de pouvoir se rapprocher de l'assistante sociale, du service des ressources humaines, du médecin de prévention ou du secrétaire général de l'Agence afin que nous puissions lutter contre ces discriminations. L'année prochaine, nous allons renforcer ces actions d'information.

Voilà ce que je voulais dire sur ce plan d'action que nous avons validé au sein de l'établissement mais qui mérite d'être sans cesse décliné par des actions efficaces et toujours plus fines.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des commentaires ou des questions ?

M. MARQUÈS :

Je voulais souligner un certain nombre de points. Cependant, je suis très satisfait de voir que M. le Directeur général l'ait fait avant moi, notamment sur la nécessaire féminisation du comité de direction, sur les écarts de salaires et sur le plan d'action ambitieux et très intéressant auquel nous participerons de façon tout à fait favorable.

Mme la Présidente :

Je note que vous êtes d'accord et je m'en réjouis. S'il n'y a pas d'autres commentaires, je vous propose de clore notre séance. Je remercie tous les participants à ce conseil. La prochaine réunion plénière sera le 7 octobre, tout de suite après la séance du comité de bassin. L'ordre du jour sera l'approbation de la révision du 11^e programme à la suite de l'avis conforme du comité de bassin. Le suivant sera le 4 novembre. Ce sera une séance d'élection à la présidence de la commission des aides, la composition du bureau du conseil, l'adoption du budget rectificatif numéro 3 et l'adaptation de programme.

M. MÉRY :

Je suis désolé, Mme la Présidente, vous avez presque conclu. Lors de ma première intervention, j'avais évoqué une question probablement diverse à traiter à la suite de notre commission Évaluation. Je me permets donc de le faire.

Mon point est simplement de souligner l'importance et l'urgence du travail sur le règlement intérieur pour assurer la bonne participation et les modalités de participation aux différentes commissions. Je vais éclairer votre lanterne puisque vous n'étiez pas à cette commission.

Un certain nombre de membres sont venus participer, en relation avec le sujet « algues vertes », à la commission Évaluation. Très honnêtement, je trouve que c'est une très bonne chose, à ceci près que tous les membres du comité de bassin n'ont pas été prévenus de cette possibilité de participation, ce qui génère une distorsion, éventuellement une certaine méfiance.

C'est vraiment important parce que là, le sujet était objectivement intéressant, important à discuter. Il était important d'avoir un grand nombre d'acteurs sensibilisés. À vrai dire, c'était même très efficace pour être encore plus pertinent ce matin en conseil d'administration. L'idéal eut été que ce soit partagé avec l'intégralité des parties prenantes qui auraient pu être intéressées.

Mme la Présidente :

De toute façon, le règlement intérieur sera adopté quand nous aurons la plénitude de la composition du CA. Notre directeur général veut apporter une précision.

M. GUTTON :

Nous le ferons, comme nous l'avons fait au comité de bassin, une fois le CA renouvelé. Il est vrai que nous n'avons pas prévu les retards qui sont pris par les désignations des représentants des départements. C'est bien de pouvoir rouvrir cette discussion.

Vous faites un zoom sur la commission Évaluation. Vous avez raison. Du coup, j'en reprends l'historique. M. Deguet en a été le président, il s'en souvient. Cette commission Évaluation, qui était par le passé un groupe de travail, est aujourd'hui une commission du conseil d'administration. Faute de membres suffisamment nombreux, et surtout de la non-représentation de tous les acteurs, il avait été proposé d'ouvrir la composition de cette commission, mais qui reste une commission du conseil d'administration, à des membres du comité de bassin, notamment pour s'assurer que nous ayons bien autour de la table toutes les représentations nécessaires et que nous ayons la diversité des collègues du comité de bassin.

La rédaction du règlement intérieur n'est pas bonne. Je l'assume parce que nous avons dû la valider. Il est écrit : « Les membres du comité de bassin peuvent s'inscrire ». En réalité, ce n'était pas cela. C'était le CA qui avait saisi le comité de bassin pour élargir un peu sa composition. Il ne s'agit pas non plus d'ouvrir à tous les membres du comité de bassin, sinon nous risquons de déséquilibrer la représentation qui existerait dans une commission qui engage le conseil d'administration.

En l'occurrence, il s'agissait d'une information. Certes, l'enjeu était important mais limité quant aux décisions du conseil d'administration. Vous le savez bien, M. Méry, puisque vous avez aussi présidé cette commission. Quand vous faites des recommandations au conseil d'administration, cela peut engager celui-ci dans des actions qu'il doit ensuite mettre en œuvre.

Nous devons nous repencher sur le sujet. Au moins, cette réunion a eu le mérite de nous avoir réinterpellés sur la question et que nous puissions décider au conseil d'administration de la façon dont cette commission Évaluation s'élargit.

Par ailleurs, le développement de la visioconférence a beaucoup changé nos modes de fonctionnement. Nous pouvons aussi imaginer que pour des raisons de compréhension de sujet, la commission Évaluation élargisse aux membres du comité de bassin ses travaux. Par contre, quand il s'agira de prendre des décisions sur des recommandations, je crois qu'il faudra revenir à une commission qui est bien celle du conseil d'administration. C'est cela qu'il faut que nous réécrivions de façon plus juste dans le texte par rapport à ce qui est écrit aujourd'hui.

Mme BRUNY :

J'ai entendu hier quelques remarques sur le sujet. Des membres élus se sont inscrits. M. Gandrieau n'était pas dans la commission au départ, M. Albert non plus. Je note effectivement qu'ils sont membres du CA. Puis, d'autres acteurs, comme des membres du collège 2, se sont inscrits. Après, je ne sais pas s'il est habituel qu'un collège ou que des personnes informent les autres membres des commissions qu'il y a des inscriptions au sein de cette commission. Ce n'est pas habituel. Nous avons déjà vu des inscriptions fortes dans certaines commissions qui n'ont pas fait l'objet de communication en amont.

M. GUTTON :

Cela ne peut pas être possible au CA. C'est pour cela que j'explique qu'il y a eu un loupé dans la rédaction du règlement intérieur. Normalement, nous n'aurions pas dû accepter d'inscription dans

cette commission qui n'était pas ouverte librement aux membres du comité de bassin. Il est vrai que quand nous lisons le règlement intérieur du CA, nous avons l'impression que c'est possible. Toutefois, cela ne devrait pas être possible. Nous n'aurions pas dû accepter, comme cela s'est fait, des inscriptions.

Il se trouve que ces inscriptions ne déséquilibraient pas globalement la composition de cette commission, donc nous n'y avons pas vu malice. Grâce à ce qui s'est passé, je pense que c'est l'occasion de remettre les choses à plat dans le règlement intérieur et de prévoir comment nous assurons à la fois un fonctionnement intéressant de cette commission, en ayant bien autour de la table suffisamment d'acteurs pour apporter leurs expertises au moment des travaux sur l'évaluation, mais qu'ensuite, quand il s'agira de voter sur un programme de recommandation par exemple, nous restreignons le vote puisque cela engage d'une certaine façon le conseil d'administration.

En l'occurrence, je crois que cela a été intéressant. M. Méry l'a dit lui-même. Je n'y étais pas. Cela a permis des discussions éclairantes pour tous les acteurs qui ont pu y participer.

Comme cette commission est un peu particulière dans son contenu (études, travail de concertation et d'appropriation d'évaluation), peut-être que nous pourrions imaginer à certains moments des temps de restitution. Une évaluation, c'est toujours très bien, mais en réalité, elle est appropriée par ceux qui sont dans les comités de pilotage. M. Deguet se souvient d'avoir présenté difficilement ici, mais M. Méry aussi, des restitutions d'évaluation en fin de conseil d'administration. Nous pourrions en profiter pour avoir des temps de présentation grâce à des visioconférences aux membres du comité de bassin intéressés par la restitution d'une étude. Je pense que c'est ainsi qu'il faut sans doute prendre les choses de façon à ce que chacun puisse se l'approprier aussi.

Mme BRUNY :

C'est ce que je souhaitais en début de mandat, M. le Directeur. Nous en avons reparlé avec Philippe Gouteyron. C'est un temps de travail qui n'est pas suffisamment communiqué, donc cela ne peut être que bénéfique que d'ouvrir cette communication.

Juste une remarque aussi, cette commission jusqu'alors rassemblait très peu de personnes. Finalement, cela tourne autour de deux, trois ou quatre personnes. Je ne mets pas en cause le travail parce que je sais que Mme Schaepelynck, M. Gandrieau et toutes ces personnes sont vraiment impliqués et travaillent de façon efficace.

M. GUTTON :

C'est exactement pour cela que nous avons élargi à des membres, mais pas à tous les membres, en nous assurant d'un équilibre global. C'est une préoccupation que certains avaient exprimée ici. Je pense que nous sommes à peu près tous d'accord.

Mme BRUNY :

Il était difficile de faire le tri entre ceux qui voulaient s'inscrire et ceux qui s'étaient engagés vers cette voie, donc merci sur ce point.

M. GUTTON :

Nous l'avons bien noté comme un des points de discussion. Nous vous ferons des propositions de rédaction. Puis, il reviendra au conseil d'administration de valider la rédaction finale. La présidente a laissé la place à M. Albert. Je le précise pour ceux qui sont en visioconférence.

M. DEGUET :

Il faut regarder aussi les différentes fonctions de la commission Évaluation. Sur des évaluations lourdes qui sont prévues, il y a des comités de pilotage dans lesquels il y a un certain nombre de membres de la commission et beaucoup d'autres membres dans le comité de bassin ou ailleurs. Cela fait des réunions dans lesquelles c'est forcément plus ouvert et différent. Nous avons plusieurs cas de figure. Nous avons des cas de figure de petites analyses dans lesquelles ce n'est pas la peine d'aller chercher du monde. Puis, il y a les cas de figure - c'était le cas sur celui-là - où

peu d'évaluations sont menées par la commission. Il s'agit plutôt de la prise de connaissance d'évaluations qui viennent d'ailleurs. Là franchement, la question de l'ouverture ne se pose pas du tout.

M. GUTTON :

Ce n'était pas contesté par M. Méry. En fait, il demandait à ce que l'information soit commune à tous les membres du comité de bassin. Il faut de temps en temps apprendre plus de ses erreurs que de ses succès.

M. DEGUET :

Je suis pour qu'il y ait des règles qui soient écrites. Si la règle est inadaptée dans une situation qui arrive d'un seul coup, nous nous retrouverions à faire toujours la même chose. Il faut qu'il y ait des règles qui permettent de comprendre. Il y a l'esprit de tout cela.

M. GUTTON :

Encore une fois, je pense que la visioconférence a complètement changé notre fonctionnement. Quand les gens devaient venir en présentiel, c'est de cette façon que l'on se retrouvait avec trois ou quatre membres. C'est arrivé par le passé. Aujourd'hui en visioconférence, il est plus facile de participer. Du coup, tout le monde peut aussi s'inscrire, ce qui n'est pas la bonne façon de faire. Il faut arriver à trouver ce compromis. En tout cas, nous allons vous faire des propositions. Nous avons la chance d'avoir ici trois présidents ou anciens présidents de la commission Évaluation. Ils nous éclaireront.

M. MÉRY :

Je n'ai jamais été président de la commission. J'étais plutôt le deuxième président du groupe de travail. Il y en a eu un autre avant moi, à savoir Bernard Rousseau. C'est lui qui a initié la démarche.

M. ALBERT :

C'est le père de la commission Évaluation. Dans les discussions que nous avons eues au conseil d'administration, il s'agissait aussi de trouver un équilibre. Je le dis en tant qu'élu parce que pendant un moment, on a constaté que les élus n'étaient pas là. Aujourd'hui, les élus sont plus présents dans le conseil d'administration. Je pense aussi que cela doit être pris en compte. Le fait que nous ayons une commission Programme qui est commune au comité de bassin et au conseil d'administration, nous pouvons nous appuyer là-dessus. Nous avons aussi la commission des Aides qui est une commission du conseil d'administration. Il faut peut-être reparler de tout cela dans l'ensemble et voir comment nous opérons.

M. DEGUET :

Cela a été un des éléments du flou parce que la formulation qui est prise pour la commission Programme est la même que celle qui pour la commission Évaluation. C'est aussi cela qui fait que quand on écrit, il y a toujours des effets induits.

M. ALBERT :

Je vous propose d'en rester là pour ce matin s'il n'y a pas d'autres interventions. Merci à tous et bon appétit.

La séance est levée à 13h30.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du mercredi 22 septembre 2021
(à 10h à l'agence de l'eau Loire-Bretagne - salle Sologne)

Membres et assistants de droit

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme GALLIEN Cécile Mme LAMOUR Marguerite (à partir de 12h15)
P	Mme AUBERGER Eliane	EN VISIO	
P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	M. DALLES Bruno
P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
A	M. DALLES Bruno		
P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	
P	M. DORON Jean-Paul	EN VISIO	
P	Mme ENGSTROM Régine	SIGNÉ	
A	Mme GALLIEN Cécile		
P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	
A	M. GARCIA Pierre		
R	Mme GOUACHE Florence R. par M. Guillaume CHOUMERT	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme GRIVOTET Françoise	EN VISIO	
P	Mme HAAS Betsabée	EN VISIO	
R	M. HABERT Laurent R. par Mme Sahondra Harivelo RAMANANTSOA	EN VISIO	
P	Mme LAMOUR Marguerite	EN VISIO (jusque 12h15)	
A	M. LE MAIGNAN Gilbert		
R	M. LOCQUEVILLE Bruno R. par M. Pierre PITON	SIGNÉ	M. SPECQ Bertrand
P	M. MARQUES Rémy	SIGNÉ	
P	M. MERY Yoann	SIGNÉ	
P	M. MICHEL Louis	SIGNÉ	
P	M. NAVEZ Marc	EN VISIO	M. SELLIER Guillaume
P	M. NOYAU Philippe	EN VISIO	
P	M. POIRIER Fredy	EN VISIO	
P	Mme RAPOSO Sophie	EN VISIO	
P	M. RIEFFEL Jean-Noël	EN VISIO	
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. SELLIER Guillaume		
A	M. SPECQ Bertrand		
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	
A	M. VALLEE Mickaël		
R	Mme VINCE Agnès R. par M. Gwenal HERVOUET	EN VISIO	

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	29

Présents : 25
Dont représentés : 4
Pouvoirs donnés : 4
Absents : 7

Quorum 1 / 2 de 32 = 16